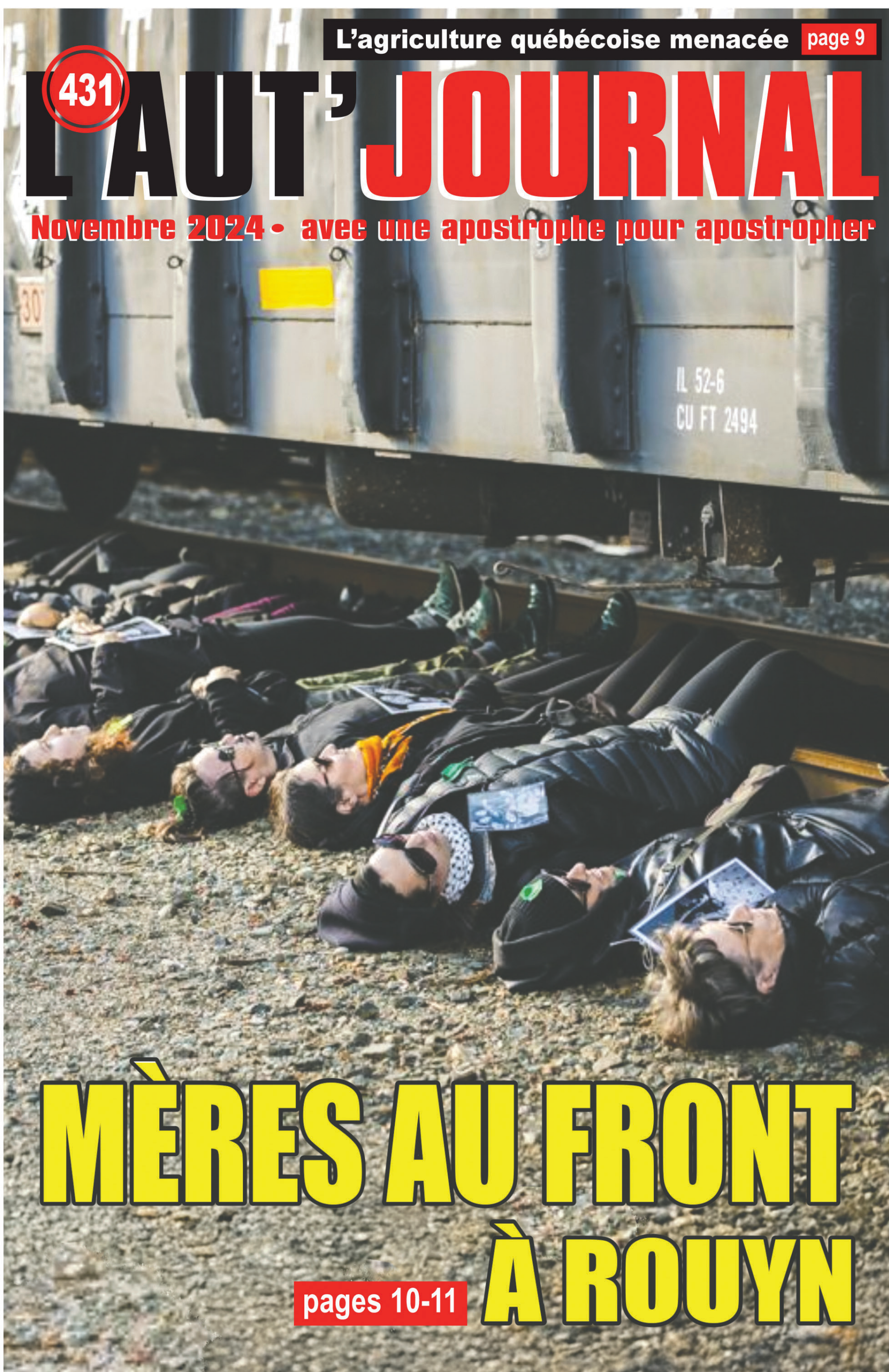


431

L'AUT' JOURNAL

Novembre 2024 • avec une apostrophe pour apostropher



MÈRES AU FRONT À ROUYN

pages 10-11



Une langue bien pendue...

Michel Rioux

Les forces de domination dont parlait Marcel Pepin il y a 50 ans n'ont rien ménagé pour affaiblir notre langue.

On dit d'une personne quelque peu bavarde qu'elle a une langue bien pendue... Mais dans le mot *pendue*, il y a le mot *pendre*... Or, force est de constater qu'à diverses époques, on a voulu la pendre haut et court, la langue des Canadiens français!

Bien sûr, le Conquérant, à qui il n'avait pas échappé que le haut clergé dominait littéralement la société canadienne-française, s'était assuré de son indispensable collaboration en laissant au peuple sa langue et sa religion avec la promulgation, en 1774, de l'*Acte de Québec*.

Près de 140 ans plus tard, dans l'église Notre-Dame de Montréal, des milliers de personnes avaient entendu l'archevêque de Westminster suggérer que l'avenir de la foi catholique en terre d'Amérique devrait se vivre en langue anglaise. Dans un discours devenu célèbre, le directeur du *Devoir*, Henri Bourassa, petit-fils de Louis-Joseph Papineau, avait pris la défense de notre langue en opposant un refus catégorique à cette idée.

« Sa Grandeur a parlé de la question de la langue. Elle nous a peint l'Amérique tout entière comme vouée dans l'avenir à l'usage de la langue anglaise; et au nom des intérêts catholiques, elle nous a demandé de faire de cette langue l'idiome habituel dans laquelle l'Évangile serait annoncé et prêché au peuple. »

Pendant des années, on a recueilli au Québec « le sou de la survivance » pour conserver vivantes les communautés de langue française en Amérique.

Puis, arriva en 1969 le conflit de Saint-Léonard.

Félix Rose vient de proposer un documentaire percutant sur cet épisode charnière durant lequel le débat politique a atteint un niveau rarement égalé. Les Italiens de Saint-Léonard voulaient envoyer leurs enfants à l'école anglaise, convaincus que c'est dans cette langue que leur avenir serait le mieux assuré. On a même entendu un membre de cette communauté dire que si on voulait parler français, il n'y avait qu'à s'en aller en France... Particulièrement pleutres, le premier ministre Jean-Jacques Bertrand et son ministre Jean-Noël Tremblay, avaient opté pour laisser aux parents le libre choix de la langue d'enseignement de leurs enfants.

Le bill 63, de sinistre mémoire, avait été adopté le 20 novembre, avec l'appui des libéraux de Jean Lesage...

René Lévesque, député indépendant, Jérôme Proulx et Antonio Flamand, démissionnaires de l'Union nationale, et le libéral Yves Michaud ont mené le combat à l'Assemblée nationale dans ce qui est le débat le plus long encore jamais connu à cette époque dans l'histoire parlementaire du Québec.

Le 31 octobre, 30 000 personnes se sont retrouvées devant le parlement pour dénoncer le bill 63. En après-midi, le Syndicat des journalistes de Québec (CSN) avait tenu un débat houleux sur la question. Une majorité avait appuyé une proposition dénonçant ce bill, qui représentait « un danger pour notre instrument de travail, la langue française ». Secrétaire du syndicat, j'avais été chargé l'aller remettre notre décision aux deux orateurs juchés sur le toit d'une Renault 8, François-Albert Angers, président de la SSJB de Montréal, et Michel Chartrand, président du Conseil central de la CSN à Montréal. La position des journalistes avait été accueillie par une foule en délire.

Le mouvement syndical québécois avait été au front dans cette bataille. Cependant, mal conseillé, Marcel Pepin, président de la CSN, avait été mis en minorité au Conseil confédéral de la centrale, en novembre. Cette rebuffade l'avait conduit à envisager de

démissionner. Cinq ans plus tard, au congrès de 1974. Pepin avait choisi son camp. « La lutte pour la langue française n'est pas seulement une lutte nécessaire à l'agrandissement des perspectives pratiques des travailleurs et à l'obtention de conditions de travail plus favorables. C'est aussi un levier de la lutte québécoise contre les forces de domination économique, politique et sociale. »

D'autres interventions législatives ont suivi. Le bill 22, en 1974; la loi 101, en 1977, que la Cour suprême n'aura de cesse de charcuter d'une manière chirurgicale, frôlant le sadisme; la loi 178, en 1989, sur la langue d'affichage, stipulait que l'extérieur des commerces devait être unilingue français, mais qu'une autre langue pouvait être utilisée à l'intérieur. Ce qui avait amené le député péquiste Michel Bourdon, un militant de la CSN, à ridiculiser cette loi en parlant des jumeaux Térieur, Alex et Alain... Et la loi 96, en 2022, qu'un juge a déclarée incompatible avec le *Code criminel* canadien.

Les forces de domination dont parlait Marcel Pepin il y a 50 ans n'ont rien ménagé pour affaiblir notre langue et la reléguer à la portion la plus congrue. Une langue constamment dans le vinaigre, en quelque sorte... Mais ne l'oublions pas : le vinaigre a aussi la vertu de prolonger la vie des aliments qui y sont plongés. ◀

Alexandre Tremblay

LE CENSEUR

Jr

LES JUSTES

Censurer

Dans une bureaucratie, le meilleur moyen de résister est encore de suivre les règles à la lettre.

L'analyse de Si ça me chante progresse, les recommandations des passages en jaune sont complétées. Chacun mérite un ajustement, sinon la sensibilité des lecteurs s'en trouverait lourdement éprouvée. Quant aux passages en rouge, la censure s'impose.

[...] Au final, rien n'est plus simple que de statuer sur chacun des passages : les rouges doivent être effacés, les jaunes doivent être réécrits. Sans laisser interférer mon jugement, je me réfère aux textes sacrés.

Avec un intégrisme qui ferait pâlir les Frères musulmans, j'applique à la lettre Un livre pour toutes et mène à bien le djihad diversitaire. Dans le lot des mots prohibés utilisés par l'autrice, on retrouve pétasse (misogynie), con (insulte d'origine misogyne faisant référence au sexe ou à l'organe sexuel d'une personne s'identifiant comme femme) ou encore islamogauchisme (concept fallacieux forgé par l'extrême-droite).

Quatorze alertes rouges concernent la vieille conne, mais objectivement, il suffit de lire le bouquin pour comprendre que ce sobriquet est plutôt bien choisi. Néanmoins, cette formulation est doublement coupable : le libraire commet dans une même insulte les péchés d'âgisme et de misogynie. L'autrice quant à elle se rend coupable de *slut-shaming* : une femme qui stigmatise une autre femme.

Pour les passages en jaune, j'alterne entre suggestions simples et suggestions zélées, afin que soient également exposés les deux idéaux de la révision-correction : la rééducation de la langue et la rééducation de la pensée. Ainsi, la grosse devenait « une humaine issue de la diversité corporelle », et les « immigrants qui m'interpellent toujours en anglais » devenaient « les nouveaux arrivants issus de communautés racisées, otages de l'oppression linguistique, forcés de s'adresser à moi en utilisant une langue dominante autre que le français ».

Ces suggestions de modifications et ces effacements changent radicalement le sens profond du propos. C'est bien le résultat souhaité par le ministère. La révision-correction n'a rien d'un concours de synonymes, ni même d'un exercice d'euphémismes comme l'imposait jadis le politiquement correct, c'est un processus de rééducation culturelle et sociétale, un conditionnement de l'imaginaire, le triomphe de l'idéologie sur le réel. Au terme de l'analyse, le verdict est sans appel : refusé.

Le censeur
Alexandre Tremblay
Les Justes, 2024

ÉDUCATION

FACE AUX COUPURES,

LE SYNDICAT DE

CHAMPLAIN FAIT BLOC

POUR SOUTENIR ET

RENFORCER

L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

Syndicat de Champlain(CSQ)

Personnel enseignant et de soutien

Histoire de la convergence indépendantiste

PQ et QS : des frères ennemis?

Le 10 avril 2017, sous les auspices des OUI-Québec, quatre partis politiques (Parti Québécois, Québec Solidaire, Option nationale, Bloc Québécois) signent une entente les liant dans le processus d'accession à l'indépendance. Dans « PQ et QS : des frères ennemis? » (Somme Toute, 2024), Marc Desnoyers raconte l'histoire de cette convergence indépendantiste, le chemin qui y a mené et son échec. Nous publions deux extraits sur les causes de cet échec.

«Le débat sur le plancher du congrès de QS est intense. Plusieurs propositions d'amendements ainsi que des contrepropositions complexes sont déposées, analysées et disposées par les délégués. Des interventions notables sont à retenir.

D'abord, celle d'Amir Khadir, ex-porte-parole de son parti, premier élu solidaire à l'Assemblée nationale et député de Mercier. Amir Khadir qu'on peut considérer comme un des leaders solidaires les plus favorables à une

forme de convergence indépendantiste, plaide sa cause.

Il avait déjà fait sienne, dans la semaine précédant le congrès, l'idée d'une alliance électorale basée sur un échange de circonscriptions avec le PQ. Et, selon Jean-François Lisée, monsieur Khadir «n'arrêtait pas de nous tendre des perches depuis bien avant 2014».

Le plaidoyer d'Amir Khadir sur le plancher du congrès est accueilli avec des applaudissements polis, mais sans plus. Malgré tout le respect que lui témoignent les délégués de Québec solidaire, on sent rapidement que, sur place, l'opinion du député de Mercier est minoritaire. Lui-même est en position de faiblesse sur cette question dans sa propre organisation de circonscription.

En revanche, les prises de parole des opposants suscitent des réactions beaucoup plus enthousiastes. Dès les premiers tours de parole et de débats, on sent que le débat est scellé. Parmi les délégués dont la prise de parole a le plus cristallisé le débat, c'est la militante Dalila Awada qui remporte la palme.

Elle prend le micro et affirme, pour inciter les autres délégués à voter contre les alliances politiques, que «pour les communautés racisées au Québec, l'ennemi est double. Il s'incarne à la fois dans le néolibéralisme et dans le racisme. Le Parti québécois, aujourd'hui, porte en lui ces deux têtes».

[...]

L'autre élément à noter dans le texte du communiqué de madame Massé, c'est la ligne d'attaque de QS face au



PQ de Jean-François Lisée. Essentiellement, la porte-parole solidaire laisse sous-entendre que, puisque le PQ a renoncé à tenir un référendum sur la souveraineté dans un premier mandat, les négociations entre les partis sur un processus d'accession à l'indépendance deviennent, en quelque sorte, caduques. C'est un point de vue qui se défend. Madame Massé n'est d'ailleurs pas la seule personne à avoir tenu ce raisonnement. D'autres me l'ont mentionné pendant les entrevues que j'ai menées pour le présent ouvrage.

L'argument, en gros, est le suivant : le refus du PQ de s'engager dans une démarche en faveur de l'indépendance dans un premier mandat a largement

nui aux discussions sur la convergence et a contribué à l'échec de la feuille de route.

J'ajouterais également que le chef péquiste a abondamment semé la confusion sur les questions qui ont trait à la convergence. Il a contribué à mêler les esprits entre la feuille de route en vue d'un processus commun d'accession à l'indépendance et la question des alliances électorales. Il a également brouillé les pistes en proposant des alliances électorales progressistes, plutôt que des alliances électorales indépendantistes. »◀

MARC DESNOYERS



Le billet
Michel Rioux 1

Le mouvement syndical international
Luc Allaire 15

Le monde syndical
Orian Dorais 3

Le point d'orgue
Olivier Dumas 16

L'environnement
Monique Pauzé 4

Le temps de lire
Simon Rainville 17

La politique canadienne
Gabriel Ste-Marie 5

Le troisième œil
Pierre Jasmin 18

La langue
Charles Castonguay 7

Les régions
Marc Nantel 8

La page éditoriale
Pierre Dubuc 9

Le mouvement syndical
Sylvain Martin 14

L'AUT'JOURNAL
Novembre 2024 • avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,
Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236
Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2024, Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs
syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

Journées d'action contre les violences faites aux femmes, du 25 novembre au 6 décembre 2024

La date du 25 novembre a été choisie pour honorer la mémoire de María Teresa, Minerva et Patria Mirabal, trois sœurs de la République dominicaine, ferventes militantes pour la liberté, brutalement assassinées en 1960 sur les ordres du chef de l'État, Rafael Leonidas Trujillo.

Depuis tout ce temps, les femmes subissent encore les conséquences dramatiques de ces violences. Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM 429) travaille pour aider ses membres à faire face à ce fléau, avec l'apport indispensable du comité des droits des femmes.

Des sources pour mieux sensibiliser et pouvoir participer aux nombreuses activités :

ftq.qc.ca
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- 12 jours d'action contre les violences basées sur le genre

csf.gouv.qc.ca
Conseil du statut de la femme
- Journées d'action contre les violences faites aux femmes

facebook.com
- Comite12jours

Ensemble, poursuivons la lutte pour éradiquer toutes les violences faites aux femmes !

L'équipe syndicale du 429
sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP

Le monde syndical

Entrevue avec Anne-Marie Bellerose, présidente de la FIPEQ-CSQ

34 000 enfants en attente d'une place en CPE

Orian Dorais

Hiver 2024. Les 420 000 membres du Front commun de la fonction publique ratifient une entente de principe décente, arrachée au gouvernement Legault suite aux mobilisations historiques de l'année précédente.

Été 2024. C'est au tour de la FAE de s'entendre avec le gouvernement du Québec. Nous sommes maintenant à l'automne 2024 et, après plusieurs mois d'une lutte honorable, les infirmières de la FIQ viennent d'entériner un nouveau contrat de travail, à la suite des recommandations d'un conciliateur.

Est-ce à dire que tous les travailleurs essentiels et toutes les travailleuses essentielles ont maintenant des conventions collectives? Ce serait sous-estimer le mépris dont fait preuve la CAQ envers les employés de première ligne que de le croire.

J'en veux pour preuve le fait que les négociations dans le milieu de la petite enfance – un secteur névralgique s'il en est un – progressent à pas de tortue, tant et si bien que des milliers de membres de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) sont sans convention depuis le 31 mars 2023! Je m'entretiens sur cette situation inique avec Anne-Marie Bellerose, présidente de la FIPEQ-CSQ.

Orian Dorais: Pouvez-vous me résumer les événements marquants

depuis vos dernières négos, qui ont pris place en 2020-2021?

Anne-Marie Bellerose: Il faut préciser que la FIPEQ comprend deux secteurs: les intervenantes en CPE et les responsables en services éducatifs en milieu familial (RSE). La dernière convention des RSE – signée en décembre 2020, je précise – couvrait la période de 2019 à 2023, tandis que la dernière convention en CPE – signée en décembre 2021 – couvrait de 2020 à 2023.

Ces ententes étaient relativement satisfaisantes; on avait obtenu un certain rattrapage salarial pour les éducatrices qualifiées, même si on déplorait des hausses monétaires moins avantageuses pour les autres employées de CPE. Je pense ici aux responsables de l'alimentation, aux réceptionnistes, aux agentes en conformité et ainsi de suite.

Donc, les conventions négociées pendant la pandémie n'étaient pas à la hauteur des défis qui touchent le monde de la petite enfance, mais elles représentaient un pas dans la bonne direction. Mais la crise inflationniste de 2022 a annulé la plupart des gains.

Prenez les RSE qui paient pour la nourriture des enfants, pour le matériel pédagogique, pour l'entretien des lieux de garde... elles sont frappées de plein fouet par l'inflation. Juste faire l'épicerie est un défi, imaginez nourrir un groupe de six ou neuf enfants avec le coût actuel du panier d'alimentation.



Anne-Marie Bellerose

« Certaines de nos membres sont mères monoparentales et, à cause de leurs salaires trop limités, elles n'arrivent pas à se trouver de logement familial. » - Anne-Marie Bellerose

Plusieurs ressources opèrent donc à perte, certaines ferment après quelques années ou quelques mois, faute de subventions décentes. Pour ne rien arranger, nos membres sont toutes sans convention depuis un an et demi, parce que l'entente en RSE et l'entente en CPE arrivaient toutes deux à échéance le 31 mars 2023. Je tiens à mentionner que nous avons déposé un avis de négociation en janvier 2023, donc bien avant l'échéance.

O. D.: En 2023, avez-vous été tentées de vous joindre au Front commun?

A.-M. B.: Nous ne faisons pas partie de la fonction publique, donc ça n'a pas été possible, mais nous avons tenté de nous arrimer le plus possible aux négos du Front commun. Ça été difficile, parce que nos membres travaillent dans des OSBL financées par le gouvernement, l'encadrement est donc différent.

Avant d'entreprendre les négociations, il faut convenir avec le gouverne-

ment d'un protocole de négociation. Autrement dit, il faut négocier pour pouvoir négocier (rires). Les procédures se sont étirées pendant des mois et des mois, jusqu'à dépasser la période la plus active du Front commun.

Il a fallu attendre le printemps 2024 pour que le gouvernement, après des actions de visibilité de notre part, daigne faire une offre salariale à nos membres. On leur a offert le même montant qui avait été présenté au Front commun à un moment donné, soit 12,7 % sur cinq ans. C'est absolument insuffisant! Et, depuis le printemps, nous n'avons même pas eu l'occasion d'entamer les discussions sur le financier, nous n'avons même pas pu essayer de convaincre le gouvernement de revoir ses chiffres à la hausse.

On ne veut pas que les membres atteignent deux ans sans convention, mais l'employeur ne semble amener que des problèmes et aucune solution. Et c'est évident que 12,7 % n'est pas assez. Vous savez, j'entends des anecdotes terribles de la part de nos membres. Certaines sont mères monoparentales et, à cause de leurs salaires trop limités, elles n'arrivent pas à se trouver de logement familial. Elles et leurs enfants doivent vivre en colocation avec d'autres gens!

O. D.: Quels moyens de pression avez-vous mis en place pour faire bouger la partie patronale?

A.-M. B.: Nous avons effectué quelques actions de visibilité de type « commando ». Par exemple, il y a quelques jours, avec des collègues de la CSQ, nous avons étendu une banderole titrant: « Intervenantes de CPE bientôt en grève ». Si rien ne bouge d'ici la semaine du 11 novembre, les moyens de pression vont aller en augmentant.

À partir de là, les RSE vont retarder leur ouverture de 30 minutes, puis d'une heure la semaine suivante, puis d'une heure et demie la troisième semaine, puis de deux heures à la quatrième. Pour les CPE, les moyens de pression vont avoir lieu les vendredis, à commencer le 15 novembre, avec une ouverture à 7 h 30. Le 22 novembre, l'ouverture va être à 8 h 30. Le 29, ça va être à 10 h, puis le 6 décembre, pas d'ouverture avant midi.

O. D.: Et donc, quelles sont vos revendications pour cette négo?

A.-M. B.: D'abord, une bonification salariale, ça va de soi, autant au niveau du salaire d'entrée, pour attirer les jeunes qui commencent, qu'au niveau des échelons plus élevés, pour faire en sorte que les éducatrices plus expérimentées restent. Le gouvernement doit aussi offrir plus de soutien pour les enfants à besoins particuliers.

On veut une diminution de la charge de travail, surtout de la charge administrative. Nos membres passent un temps fou à remplir de la paperasse inutile. Une autre demande est que l'employeur augmente sa contribution aux assurances collectives. Nous demandons aussi plus de congés, ainsi que deux journées pédagogiques durant lesquelles les CPE seraient fermés à des fins de formation. En ce moment, les intervenantes qui suivent des formations doivent le faire dans des heures anormales, les soirs et les fins de semaine, c'est absurde.

Il faut aussi établir une vraie retraite progressive. En ce moment, les travailleuses qui veulent prendre leur retraite progressivement doivent prendre un congé sans solde, puis demander à leur régime de retraite de leur verser une compensation, mais comme elles ne sont plus à temps plein, elles ne contribuent plus au régime de retraite, ce qui diminue leur rente à moyen terme. En CPE, l'âge de retraite sans pénalité est de 60 ans, point barre. Il n'y a aucune possibilité de retraite progressive. Il faut que ça change. Sinon, on fait face à une sérieuse pénurie de personnel dans les CPE.

O. D.: Il y a quelques années, je réalisais une entrevue avec votre prédécesseure, Valérie Grenon. À l'époque, elle me disait qu'il manquait 10 000 intervenantes en CPE pour éliminer la liste d'attente et diminuer la surcharge. À quoi ressemblent la situation aujourd'hui?

A.-M. B.: De l'aveu même du gouvernement, il faut trouver 18 000 éducatrices d'ici 2026 pour combler la demande actuelle et commencer à ouvrir des nouvelles places. Les statistiques ne mentent pas, 34 057 enfants sont sur la liste d'attente. Le gouvernement aime bien se vanter de créer des centaines de places, mais il néglige de mentionner que plusieurs éducatrices quittent la profession et que plusieurs ressources ferment.

Par exemple, en juillet 2024, si on fait le bilan de toutes les places créées et de toutes les fermetures de CPE, de garderies en milieu familial et de garderies privées subventionnées, le gouvernement a réussi à créer... trois places supplémentaires. Trois places en un mois! On doit faire mieux, c'est aussi ça l'enjeu de nos négos. Nos membres ne sont pas heureuses d'aller en grève, elles le font pour le bien du réseau et des enfants. ◀

HONTE À BELL

Bell supprime et délocalise les emplois tout en enregistrant des bénéfices records. Dites à Bell de prioriser les travailleurs, pas l'avidité des actionnaires.

UNIFOR Québec honteabell.ca

L'environnement

Hausse de l'extraction pétrolière issue des sables bitumineux

Les effets du pipeline Trans Mountain

Monique Pauzé

A titre de porte-parole du Bloc Québécois en matière d'environnement, je tiens à exprimer mon indignation face à l'augmentation des activités d'extraction de pétrole issu des sables bitumineux. Cette intensification des activités est en lien direct avec la mise en service commerciale, le 1^{er} mai dernier, du système élargi du pipeline Trans Mountain.

Ainsi, la production de pétrole brut depuis le début de l'année s'élèverait en moyenne à cinq millions de barils par jour, du jamais vu, alors qu'on rapportait plutôt une production moyenne de 4,8 millions de barils par jour en 2023. Il s'agit d'une augmentation quotidienne de 200 000 barils qui est imputable à cette mise en service commerciale de l'oléoduc Trans Mountain.

Le pétrole extrait des sables bitumineux est l'un des plus polluants au monde et, malgré cela, les compagnies pétrolières continuent à échapper à leurs responsabilités. Plusieurs études montrent que son extraction et son traitement émettent considérablement plus de gaz à effet de serre (GES) que les autres formes de pétrole conventionnel.

Selon une analyse de l'Institut Pembina, le pétrole des sables bitumineux génère entre trois et quatre fois plus d'émissions de carbone par baril comparé au pétrole conventionnel, en raison des procédés énergivores nécessaires à l'extraction et à la séparation du bitume des autres composants.

De plus, l'utilisation massive d'eau, la destruction des habitats naturels et les impacts sur les ressources en eau locales renforcent les critiques environ-

nementales. Une étude réalisée par des scientifiques fédéraux révèle que les sables bitumineux émettent davantage de dioxyde de carbone (CO₂) que ce qu'avaient rapporté les compagnies pétrolières.

Tandis que la majorité des entreprises sont soumises à des politiques qui les forcent à innover et à réduire directement leurs émissions, les compagnies pétrolières obtiennent plus de flexibilité de la part du gouvernement fédéral en plus de bénéficier de grasses subventions pour maintenir leur production. Les efforts de décarbonation de ces dernières sont souvent axés sur de fausses solutions comme le captage et le stockage du carbone (CSC).

L'ÉCHEC DU CAPTAGE ET STOCKAGE DU CARBONE

On peut ici citer le projet de captage de carbone de la centrale Genesee, en Alberta, qui a été abandonné en raison de coûts trop élevés et d'incertitudes technologiques. Ce projet, qui visait à réduire les émissions de CO₂ de cette centrale au charbon, devait capturer environ trois millions de tonnes de carbone par an. Toutefois, après des études approfondies, les responsables ont estimé que le coût du projet, dépassant les 1,5 milliard de dollars, était insoutenable.

Cet abandon illustre les défis économiques et techniques auxquels fait face la technologie de captage de carbone, freinant sa mise en œuvre à grande échelle. Le président-directeur général de Capital Power Corporation, Avik Day, avait alors mentionné : « Après avoir révisé attentivement le projet, nous avons conclu que le projet n'atteint pas les seuils de risques et de rendements que nous nous sommes fixés. »



Le pétrole extrait des sables bitumineux est l'un des plus polluants au monde.

Le média économique Bloomberg a quant à lui évalué que, pour des installations de CSC qui sont en opération, le coût de la capture correspondrait à 600 \$/tonne. Des centaines d'experts, d'organisations crédibles partout dans le monde qui ne veulent pas faire d'éco-blanchiment le répètent : si la technologie n'est pas au point après cinq ans de développement, il vaut mieux passer à autre chose. Dans le cas du CSC, cela fait plus de 15 ans que l'industrie pétrolière s'entête.

UN PIPELINE DE 34,2 MILLIARDS \$

Aussi, comment ne pas être outrée quand on sait que des données récentes de l'Association canadienne des producteurs pétroliers indiquent que les investissements dans le secteur atteindront 40,6 milliards de dollars en 2024, et ce, sans aucune intention d'investir

dans des mesures de décarbonation. Au contraire, ces sommes sont destinées à augmenter la production et l'exploitation, avec pour seul objectif de maximiser les profits. Cela doit cesser.

Rappelons qu'en 2018, le gouvernement de Justin Trudeau a acquis le pipeline Trans Mountain pour la somme de 4,5 milliards de dollars, payée à même les fonds publics. À l'époque, la compagnie Kinder Morgan menaçait d'abandonner le projet d'agrandissement, faute d'investisseurs. Le gouvernement fédéral a alors pris la décision controversée de mener seul la construction d'un nouveau tronçon de l'oléoduc jusqu'à la côte ouest, malgré l'opposition ferme de la Colombie-Britannique.

Depuis, ce projet a cumulé des retards et des dépassements de coûts

astronomiques, faisant aujourd'hui atteindre le coût du pipeline à 34,2 milliards de dollars.

SORTIR DE NOTRE DÉPENDANCE AUX CARBURANTS FOSSILES

Les contribuables du Québec ne devraient pas avoir à payer pour Trans Mountain qui contribue à l'enrichissement des pétrolières. Ce pipeline alimente la crise climatique mondiale en aggravant les émissions de gaz à effet de serre, ce qui nuit gravement à la planète entière.

Les inondations, sécheresses, incendies et la perte de terres agricoles sont des enjeux graves exacerbés par le changement climatique, auquel l'industrie pétrolière contribue de manière significative. Les émissions massives de gaz à effet de serre issues de l'extraction, du raffinage et de la combustion des combustibles fossiles accélèrent le réchauffement climatique.

Ce réchauffement entraîne une intensification des événements climatiques extrêmes, tels que les sécheresses prolongées qui affectent les récoltes, les incendies de forêt dévastateurs et les inondations. La perte de terres agricoles, cruciale pour la sécurité alimentaire, est une conséquence directe de ces phénomènes, créant un cercle vicieux entre l'exploitation pétrolière et les crises environnementales.

Pour le Québec, cette exploitation va à l'encontre de nos efforts de décarbonation. Nous avons besoin d'une sortie ordonnée, planifiée de notre dépendance aux carburants fossiles, une transition énergétique juste et d'un encadrement plus strict des pétrolières qui dilapident les fonds publics. ◀

L'autrice est députée du Bloc Québécois

PRENDRE LES DEVANTS

Le balado animé par le président Éric Gingras



Écoutez la nouvelle saison
prendrelesdevants.com

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

La politique canadienne

Du style pour les élections, mais de la substance pour gouverner

The Economist pourfend le gouvernement Trudeau

Gabriel Ste-Marie

Le magazine du monde des affaires « The Economist » vient de publier dans son édition du 14 octobre deux articles sur le déclin de popularité du gouvernement de Justin Trudeau. L'hebdomadaire cible quelques facteurs qui expliquent l'effondrement de l'appui populaire au gouvernement libéral.

La première source du mécontentement est la rareté du logement et surtout l'explosion de son coût. Cela concerne tant les loyers que l'achat de propriétés. Depuis l'arrivée au pouvoir de Trudeau en 2015, le coût du logement a bondi de 66 %. C'est un niveau record! Aucun autre pays de l'OCDE n'a connu une telle augmentation, mis à part l'Australie.

LES POLITIQUES D'IMMIGRATION CIBLÉES

The Economist évalue que cela découle d'abord des politiques d'immigration massive. Toujours depuis 2015, la population canadienne a augmenté de 16 % et l'année dernière a été une année record depuis 1957. Rien à voir avec les taux d'immigration des États-Unis ou des pays européens.

Le gouvernement a voulu adopter la Century Initiative, de la firme de consultants McKinsey, qui propose de faire passer la population du Canada à 100 millions de personnes en 2100, en

adoptant une politique d'immigration massive. Or, sans aucun plan d'adaptation pour le logement ou les services publics comme la santé ou l'éducation, la pénurie s'est rapidement installée, forçant le gouvernement à faire volte-face à la fin du mois d'octobre.

En fait, l'hebdomadaire affirme même que l'effet des bons coups et des mesures progressistes adoptées par le gouvernement, comme les services de garde subventionnés ou les allocations familiales, a été balayé dans l'opinion publique par les impacts négatifs de l'immigration sur le logement et les services publics. Concernant l'éducation postsecondaire, le magazine mentionne aussi l'explosion du nombre d'étudiants étrangers dans les universités.

The Economist cite un sondage qui indique que 44 % de la population canadienne juge que l'immigration est excessive. Selon La Presse, un sondage plus récent présente un mécontentement encore plus élevé. Les taux atteignent des sommets historiques : 62 % dans le Canada hors Québec et 46 % au Québec.

Le magazine affirme que le nombre de logements par habitant au Canada se trouve désormais dans le bas du classement des pays de l'OCDE et les mises en chantier ne suffisent pas à suivre l'augmentation de la population. Pire, les taux d'intérêt élevés des dernières années ont nettement ralenti la construction domiciliaire, alors qu'il faudrait construire trois fois plus d'habi-



Photo : CANVA

« The Economist » affirme que le nombre de logements par habitant au Canada se trouve désormais dans le bas du classement des pays de l'OCDE et les mises en chantier ne suffisent pas à suivre l'augmentation de la population.

tations pour répondre à une demande de 5,8 millions de logements supplémentaires au cours des dix prochaines années. Rappelons que ces données citées par l'hebdomadaire se basent sur une étude de la SCHL, qui n'avait même pas intégré les nouvelles cibles d'immigration plus élevées du gouvernement.

Bref, les deux articles de l'hebdomadaire montrent les impacts négatifs auprès de la population des politiques d'immigration massive, adoptées sans avoir pensé à mettre en place des mesures pour la construction de logements ou pour assurer le maintien du niveau actuel des services publics.

Tout cela mène à beaucoup d'instabilité. Devant ce fiasco de gouvernance, le gouvernement vient de faire volte-face en annonçant avoir révisé ses cibles d'immigration à la baisse de 21%. Cela occasionne des drames pour les personnes qui sont actuellement dans le processus d'immigration ou de réunification familiale et embête les entreprises qui ont misé sur les travailleurs étrangers. Cela aurait pu être évité, si Justin Trudeau n'avait pas joué aux apprentis sorciers et avait écouté les demandes du Québec et de ses spécialistes, au lieu de s'en remettre à la firme McKinsey.

LA STAGNATION DE LA PRODUCTIVITÉ

The Economist s'attarde aussi à un autre facteur qui explique le déclin de popularité du gouvernement Trudeau. Il s'agit de la stagnation de la productivité dans l'économie. La productivité peut être mesurée par la valeur produite par heure travaillée et s'explique par le niveau de technologie utilisée et du capital investi.

Le magazine explique que le Canada continue d'investir dans ses hydrocarbures, mais délaisse les autres secteurs économiques. Pire, la part des dépenses en recherche et développement et en éducation, exprimée en pourcentage de l'économie totale, est tellement faible que le Canada se classe bon dernier parmi les pays du G7.

Prenons l'exemple de l'industrie aérospatiale. Même si Montréal est la troisième ville au monde de ce secteur, qui est une locomotive de l'économie partout au Canada avec sa forte valeur ajoutée, Ottawa refuse toujours d'adopter une politique de l'aérospatiale, fragilisant ainsi un peu plus cette grappe industrielle.

À peu près rien non plus n'est prévu pour l'économie verte. Le plan du fédéral de 83 milliards \$ consiste essentielle-

ment à soutenir l'industrie des hydrocarbures et, dans une moindre mesure, le nucléaire. Mais aucune attention particulière n'est accordée au développement de l'économie de demain. Cela s'appelle manquer le bateau. Au fédéral, tant les libéraux que les conservateurs s'entêtent à rester ancrés dans l'économie d'hier, ralentissant les efforts déployés pour se tourner vers l'économie de demain.

The Economist explique aussi que, depuis la pandémie, les exportations de marchandises vers les États-Unis ont nettement ralenti et le secteur des services n'arrive pas à prendre le relais. Enfin, le magazine critique la baisse de l'influence du Canada à l'échelle internationale et constate qu'Ottawa n'a pas réussi à convaincre la population de la pertinence de son plan pour lutter contre les changements climatiques.

Alors que Poilievre réussit à nommer les sources de frustrations de la population – sans toutefois rien proposer de constructif – l'hebdomadaire constate que Justin Trudeau préfère critiquer ses détracteurs, sans rien proposer pour réagir à tous les défis de la société canadienne.

Les deux articles de « The Economist » sont très sévères à l'égard du premier ministre. Le magazine le qualifie désormais de fardeau toxique, dénonce son approche moralisatrice sur les politiques identitaires et son absence de réponses concrètes aux problèmes qui touchent la population comme le logement et l'immigration de masse. L'un des deux articles conclut en rappelant qu'il faut du style pour remporter les élections, mais de la substance pour gouverner. ◀

L'auteur est député du Bloc Québécois

Du

COURS

à l'ouvrage

JOURNÉE NATIONALE DES CHARGÉES
ET CHARGÉS DE COURS

22 NOVEMBRE 2024



Interdire toute activité religieuse à l'école

L'école Bedford et les limites de la loi 21

Daniel Baril

Dans le sillage du rapport accablant sur le cas de l'école Bedford, plusieurs commentateurs ont souligné à juste titre que la « Loi sur la laïcité de l'État » devait être renforcée. Mais, malgré les limites de cette loi, plusieurs de ses dispositions ainsi que celles d'autres lois ont manifestement été violées par ce qui est rapporté sur l'enseignement dispensé à cette école.

Le fait qu'un enseignant ou une enseignante de l'école Bedford ait fait ses ablutions et ses prières en classe est déjà contraire à la loi 21 qui oblige à une neutralité religieuse « de fait et d'apparence ». Le fait qu'un autre se soit contenté de faire une prière suite à l'évanouissement d'un élève est à la fois contraire à la loi 21, contraire au *Code civil* qui oblige de porter secours à une personne en difficulté, contraire aux obligations de la fonction enseignante, contraire à tout civisme élémentaire et à toute logique.

Qu'on ait refusé des services de soutien psychoéducatif lorsque requis est contraire à la *Loi sur l'instruction publique* et au Régime pédagogique. Le fait qu'on ait dissuadé, voire interdit, à une élève de jouer au soccer pour la seule raison qu'elle est une fille est contraire à de nombreuses lois et réglementations à commencer par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

UNE LAÏCITÉ À RENFORCER

Des reportages sur l'école Bedford nous font par ailleurs voir par les fenê-

tres de l'école des enseignantes portant des tenues religieuses. On ne sait pas si elles étaient en fonction avant l'adoption de la loi 21. Si ce n'est pas le cas, elles enfreignent la Loi. Le droit acquis de porter de tels signes, que plusieurs ont considérés comme un compromis acceptable, devra être remis en question.

D'autres commentateurs ont pour leur part soutenu que la loi 21 ratait la cible parce qu'elle met l'emphase sur « ce que les enseignants et enseignantes ont sur la tête plutôt que sur ce qu'ils ont dans la tête ». Même la co-porte-parole de Québec solidaire, Ruba Ghazal, a repris à son compte un tel sophisme, comme si un signe identitaire fort porté sur la tête ne reflétait pas ce qu'il y a dans la tête.

Il est faux de dire que la loi 21 met l'emphase sur les signes religieux. Ce sont les opposants à l'adoption de cette loi qui ont centré le débat sur cet élément qu'ils contestent jusqu'en Cour suprême du Canada. Cette interdiction de porter des signes religieux par les représentants de l'État est une disposition essentielle d'une laïcité « de fait et d'apparence » exigée par la Cour suprême du Canada dans son arrêt *MLQ contre Saguenay*.

Évidemment, cette interdiction ne garantit pas que l'école soit à l'abri de tout prosélytisme religieux. Mais elle oblige la personne à faire un choix entre l'affichage de convictions dogmatiques, voire intégristes, et le respect de la liberté de conscience des élèves dont elle a la charge. Cette prise en compte ne peut qu'avoir des effets positifs sur son attitude en classe.



Illustration : Louis Bourgea

Les opposants à la loi 21 ont affirmé que le port de signes religieux faisait partie de leur pratique religieuse. La pratique religieuse ne fait pas partie de la fonction enseignante et n'a lieu de s'exercer dans la classe.

Dire qu'aucun enfant n'a changé de religion parce qu'une enseignante portait un signe religieux est un autre sophisme. Le port de signes religieux a un effet conflictuel manifeste entre les enfants d'une même communauté qui ne partagent pas le même mode de vie, les mêmes valeurs ou les mêmes convictions.

Devant les tribunaux, les opposants à la loi 21 ont affirmé que le port de signes religieux faisait partie de leur pratique religieuse. La pratique religieuse ne fait pas partie de la fonction enseignante et n'a lieu de s'exercer dans la classe.

L'interdiction du port de signes religieux devrait donc s'appliquer non seulement aux enseignants et enseignantes, mais à tout le personnel scolaire. En fait, elle devrait s'appliquer à tout fonc-

tionnaire qui, par définition de sa fonction, est inévitablement un représentant de l'État. Limiter cet interdit aux seuls représentants de l'État en autorité coercitive ou éducative est un héritage de la logique boiteuse du rapport Bouchard-Taylor, qui réduit ainsi la laïcité à un principe de répression policière plutôt qu'à une composante de la neutralité religieuse de l'État.

La loi sur la laïcité devrait par ailleurs interdire toute activité religieuse à l'école même en dehors des heures de classe pour éviter que l'édifice ne se transforme en lieu de culte en accueillant les mêmes enfants comme c'est arrivé à l'école Bedford où le gymnase a servi de local pour la fête musulmane de l'Eid organisée par la mosquée voisine.

Le premier ministre, François Legault, invite pour sa part la population à dénoncer des situations telles que celle observée à Bedford. Très bien. Mais encore faudrait-il une instance responsable de faire respecter la loi sur la laïcité qui est pour l'instant une loi orpheline.

Nous croyons que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse devrait avoir le mandat d'enquêter sur des plaintes concernant le non-respect de la laïcité. Pour l'instant, elle ne peut enquêter que sur des manquements à la charte des droits et il faut entreprendre des recours civils pour faire respecter le droit à des services publics laïques prescrits par la loi 21.

Finalement, à brève échéance, le gouvernement devra mettre fin au financement des écoles privées à vocation religieuse pour éviter que les fonds publics ne servent l'endocritinement religieux souvent contraire à nos principes démocratiques fondamentaux. ◀

L'auteur est président du Mouvement laïque québécois

Le bruit

Aujourd'hui, nous sommes dans un monde différent, dans un environnement qui ne résonne plus comme 100 ans, 200 ans, mille ans auparavant. Un monde où, petit à petit, on simplifie la partition sonore et on amplifie le bruit de fond.

Nos lointains ancêtres chasseurs-cueilleurs devaient connaître précisément leur environnement sonore. Leur survie en dépendait. Nous, les descendants, avons-nous perdu cette reconnaissance des bruits des proies à capturer, des grognements des prédateurs et du tonnerre qui gronde? Ce bagage est-il encore quelque part en nous?

Entre nous et le paysage sonore existe un filtre à travers lequel nous expérimentons le monde. Les sens, en général, ne sont pas de simples fenêtres par lesquelles nous percevons notre environnement. Ce sont des lentilles grossissantes ou déformantes; des tamis qui nous permettent d'entendre, de voir, de sentir, de goûter, de toucher selon notre bagage personnel et culturel; nos croyances, notre état d'esprit, notre âge, notre sexe, notre lieu de naissance.

Tous les humains disposent sensiblement des mêmes capacités auditives et de la faculté de parole; cependant, ils utilisent des centaines de langues et de dialectes différents. L'usage culturel de l'écoute varie largement; nous « interprétons » l'environnement selon des répertoires culturels et personnels distincts.

Les chants perdus de la nature

Bienvenue en Anthrophophonie



Le paysage sonore est multiple, diversifié, magnifique, surtout lorsque les voix de notre espèce, venues du fond des âges, s'ajoutent au concert des espèces vivantes avec lesquelles nous partageons la planète, dans le respect de la partition originale.

L'amour que voue notre espèce à la musique est peut-être une clé, un déclencheur pour prendre conscience de notre emprise démesurée sur l'orchestre naturel. [...]

Raymond Murray Schafer, le théoricien dont il a été question en début d'ouvrage, a écrit que l'humain aimait faire du bruit pour se souvenir qu'il n'est pas seul dans l'univers et pour rappeler aussi aux autres qu'il existe.

Ne pourrions-nous pas tenter d'être plus attentifs aux manifestations sonores des autres êtres vivants avec qui nous partageons la planète? Cet amour humain de la musique nous ouvre-t-il une porte qui pourrait nous permettre de mieux protéger les milieux naturels? Prendre conscience de la beauté sonore du monde ne pourrait-il pas conduire à un plus grand respect de la nature? ◀

Les Chants perdus de la nature. Michel Leboeuf Multimondes, 2024

Marie-Claude Girard

MENACES CONTEMPORAINES À L'ÉGALITÉ DES SEXES AU QUÉBEC

LES ÉDITIONS DU RENOUVEAU QUÉBÉCOIS

INDISPENSABLE

MENACES CONTEMPORAINES à l'égalité des sexes au Québec

PAR MARIE-CLAUDE GIRARD

Éditions du Renouveau québécois 25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*, 4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4 Tél. (514) 843-5236 info@laujournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Le nouveau rapport de l'OQLF

Encore un bilan vaseux

Charles Castonguay

La loi 101 révisée veut que l'Office québécois de la langue française (OQLF) fasse rapport sur la situation linguistique au moins aux cinq ans. Le rapport doit comprendre notamment un suivi de l'assimilation et de l'usage du français et de l'anglais au Québec. Sur ces points essentiels, le nouveau « Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec » (OQLF, mai 2024) laisse encore grandement à désirer.

UN RAPPORT INCOHÉRENT

Le rapport annonce qu'il emploiera les données de recensement sur la langue parlée le plus souvent à la maison, ou langue d'usage, « pour subdiviser la population en trois groupes, les francophones, les anglophones et les allophones ». L'OQLF renoue-t-il enfin avec la pratique standard de suivre l'évolution des trois grands groupes français, anglais et autres langues? Après avoir simplifié les déclarations de langues multiples en les répartissant également entre les langues déclarées?

Mais non. Le rapport emploie cette méthode de simplification dans son suivi – incomplet – de l'assimilation (voir « Comment saboter le suivi de l'assimilation », *L'aut'journal*, septembre 2024). Mais l'OQLF se contredit dans son suivi des groupes linguistiques. Pour la langue maternelle comme pour la langue d'usage, il subdivise la population non pas en trois, mais en quatre groupes, soit français, anglais, autre ainsi que français-et-anglais-à-égalité. En répartissant les déclarations de langues multiples de façon inégale, à la Jean-Pierre Corbeil (*ibid.*).

C'est d'autant plus incohérent que l'effet global de l'assimilation sur une langue donnée égale forcément la différence entre ses effectifs selon la langue maternelle et selon la langue d'usage principale. Il convient par conséquent d'utiliser la même méthode de simplifi-

cation pour apprécier l'assimilation que pour apprécier les groupes linguistiques.

ENTRE SCIENCE ET IDÉOLOGIE

La répartition égale des déclarations de langues principales multiples est foncièrement rationnelle. Elle respecte intégralement le degré d'usage de chaque langue tel que déclaré. Pas étonnant que Statistique Canada emploie cette méthode de simplification pour le suivi des groupes linguistiques.

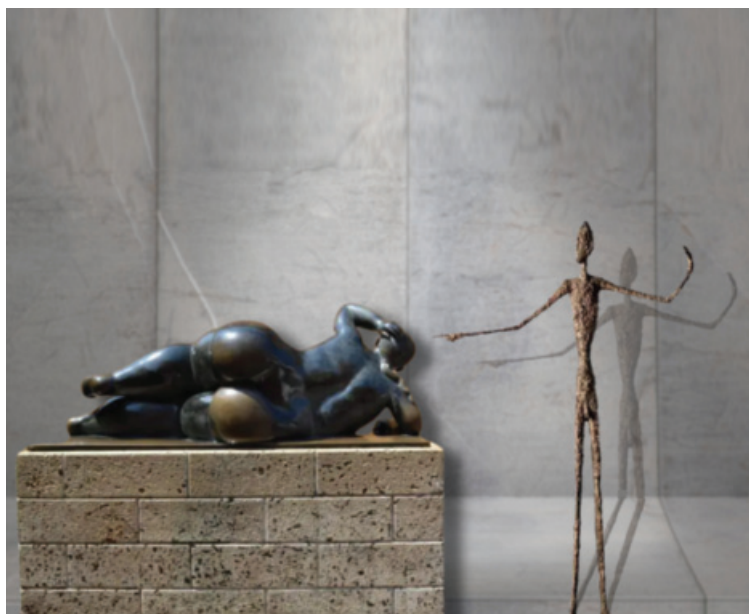
La méthode Corbeil procède, au contraire, d'une idéologie. Elle se veut « inclusive ». Ainsi, aux déclarations du français, langue d'usage unique, elle ajoute toutes les déclarations doubles d'une tierce langue parlée le plus souvent à la maison à égalité avec le français. De même, elle compte comme de langue anglaise l'ensemble des déclarations d'une tierce langue parlée à égalité avec l'anglais. Drôle d'inclusivité, qui annule l'usage égal d'une langue tierce – arabe, italien, mandarin, etc.

Pour son suivi des groupes linguistiques, le rapport ne justifie nulle part son recours à la méthode Corbeil de simplification. Quant à son emploi de la méthode standard pour le suivi de l'assimilation, il renvoie à une douteuse note méthodologique de Michel Paillé, publiée par l'Office en 2008. Le sous-titre de cette note, Analyse critique de la « répartition égale » des réponses multiples, laisse pourtant bien deviner qu'au contraire, Paillé s'y braque contre cette manière de suivre l'assimilation.

Quel fouillis. Il est proprement scandaleux que l'OQLF tarde encore à mettre de l'ordre dans sa boîte à outils.

UNE COMPARABILITÉ COMPROMISE

Un suivi rigoureux commande de veiller aussi à la comparabilité des données. Ni Corbeil et compagnie dans leur ouvrage collectif *Le français en déclin?* (Del Busso, 2023), ni l'Office dans son rapport ne s'interrogent sur l'invari-



Le problème, c'est que depuis vingt ans le poids de l'anglais s'accroît pendant que celui du français décroît.

semblable boom démographique de leur quatrième groupe français-et-anglais-à-égalité depuis 2016.

Cette étrange « population », qui parle également souvent le français et l'anglais à la maison – faut le faire! –, est fabriquée à partir des déclarations de langue d'usage doubles français-anglais-à-égalité et, à un degré moindre, des réponses triples français-anglais-tierce langue. La hausse suspecte provient des réponses doubles. Elles sont passées de 86 715 en 2016 à 137 120 en 2021. Un bond de 50 000 en cinq ans.

En toute probabilité, cela découle de la priorité nouvelle accordée en 2021 à la question sur la ou les langue(s) parlée(s) « de façon régulière » à la maison, chère à Corbeil, sur celle visant la langue d'usage principale, chère à la commission Laurendeau-Dunton. Cette modification discutable du questionnaire a provoqué des ruptures de comparabilité dans plein d'autres combinaisons de réponses sur la langue.

Décidément, le suivi des groupes linguistiques tant par Corbeil et compagnie que par l'Office ne fait pas sérieux.

DES PROJECTIONS ÉBORGNEES

Le rapport termine son entrée en matière démographique en rappelant la

conclusion d'une étude de Corbeil et René Houle, *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec 2011-2036* (OQLF, 2021). Selon le rapport, même les scénarios « les plus favorables possible [au français] ne permettraient pas d'accroître le poids de la population de langue française au Québec ».

Le problème n'est cependant pas là. Le problème, c'est que depuis vingt ans le poids de l'anglais s'accroît pendant que celui du français décroît. L'important, c'est donc de déterminer dans quelles conditions cette tendance néfaste au caractère français du Québec se poursuivra. Et dans quelles circonstances le poids de l'anglais pourrait venir à reculer, lui aussi.

Or, Corbeil et Houle nous laissent dans le noir absolu quant à l'évolution, en fonction de leurs projections, du poids de l'anglais. Parfait exemple d'aveuglement volontaire. L'affaiblissement du rapport de force démographique du français à l'anglais carbure d'ailleurs au pouvoir d'assimilation démesuré de ce dernier. Néanmoins, aucun de leurs scénarios n'envisage une réduction directe du pouvoir d'assimilation de l'anglais.

Bref, en raison de son auto-éboulement, cette étude semble avoir pour

but de faire passer comme inévitable autant le recul du français que l'effacement du caractère français du Québec. Autrement dit, d'éviter de reconnaître la nécessité de mesures « extrémistes » pour réduire le pouvoir d'assimilation de l'anglais, tant sur les francophones que sur les allophones.

ET EN PUBLIC ?

D'après l'Office, le français se maintient toutefois comme langue d'usage public. Son rapport souligne que selon des enquêtes effectuées en 2007, 2016 et 2022, la proportion de personnes utilisant le plus souvent le français en public est restée stable, passant d'abord de 79,1 % à 78,4 %, puis à 78,7 %.

Corbeil n'a pas manqué de pousser des cocoricos lorsque le chiffre pour 2022 a d'abord paru dans l'étude *Langue de l'espace public au Québec en 2022* (OQLF, avril 2024). Cela conforte en effet son baratin voulant que ce n'est pas grave si le français décline comme langue principale en privé, puisqu'il maintient son importance en public.

Cependant, certains observateurs ont aussitôt exprimé des réserves quant à la validité de ce suivi, notamment en raison du taux de réponse famélique à la dernière enquête. Informations prises, l'Office a égaré le taux de réponse à l'enquête de 2007. En 2016, il n'était que de 46 %. En 2022, de seulement 23 %. Effectivement, avec de tels taux, parler de marge d'erreur ou de signification statistique n'a plus aucun sens.

L'étude d'avril dernier ne nous dit pas le taux de réponse, ni pour 2022 ni pour 2016. Il s'agit pourtant d'une information fondamentale. Malgré les passes d'armes qui ont suivi, le nouveau rapport quinquennal tait aussi ces taux. L'OQLF ne paraît pas comprendre qu'en ces matières, la transparence a meilleur goût.

Rêvons un peu. Ottawa ajoute au recensement une question sur la langue d'usage public. Et Québec enquête enfin sur l'état du français, langue commune. ◀

Le gouvernement fédéral finance l'anglicisation du Québec



Mario Beaulieu
Député de La Pointe-de-l'Île
et porte-parole du Bloc Québécois en matière de langues officielles

www.mariobeaulieu.quebec



Les régions

Première étape de l'audience pour l'autorisation

Recours contre Glencore et le procureur général

Marc Nantel

Le dossier concernant l'exposition à l'air contaminé de la ville de Rouyn-Noranda par la fonderie Horne a débouché sur une demande de recours collectif, le 23 octobre 2023, par les demandeurs Julie Fortier et Miguel Charlevoix qui sont représentés par

la firme Siskinds Desmeules. Deux défendeurs sont visés par ce recours soit Glencore Canada Corporation, propriétaire de la Fonderie Horne, et le procureur général du Québec (PGQ).

Il est reproché à Glencore Canada d'avoir causé des préjudices à la population depuis le 1^{er} janvier 1991.



Photo : Banq Rouyn-Noranda, fonds Joseph Hermann Bédard

Les demandeurs reprochent au procureur général du Québec d'avoir permis à la Fonderie Horne d'émettre des contaminants toxiques et cancérigènes dans l'environnement et toléré ensuite ces émissions sans avoir pris de mesures pour protéger la santé des demandeurs.

Pour ce qui est du PGQ, les demandeurs lui reprochent, entre autres, d'avoir permis à la Fonderie Horne d'émettre des contaminants toxiques et cancérigènes dans l'environnement et toléré ensuite ces émissions sans avoir pris de mesures pour protéger la santé des demandeurs. La population serait restée dans l'ignorance des contaminants en cause et de leurs effets sur la santé. De plus, l'étendue de l'exposition n'était pas connue. La population en aurait pris conscience en juin 2022 lorsque l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) a rendu public un document dont la publication avait été retenue au préalable par le docteur Arruda.

Deux sous-groupes sont identifiés dans la demande :

- Les personnes ayant habité dans le quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda (RN), à un moment ou l'autre depuis le premier janvier 1991, et ayant subi ou subissant toujours un préjudice découlant de l'émission des contaminants toxiques et cancérigènes émanant de la Fonderie Horne.

- Les personnes ayant habité dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Rouyn-Noranda (à l'exclusion du quartier Notre-Dame), à un moment ou l'autre depuis le premier janvier 1991, et ayant subi ou subissant toujours un préjudice découlant de l'émission des contaminants toxiques et cancérigènes émanant de la Fonderie Horne.

La première étape du recours vise à obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et le statut de représentants de la cour. L'audience va se tenir au printemps 2025.

Une des limites à l'autorisation d'un recours collectif est le délai de prescription. Dans le *Code civil*, les demandeurs doivent faire la preuve que la population a pris conscience des enjeux au plus tard il y a trois ans. L'argument des demandeurs est que la publication de l'INSPQ en juin 2022 est le point de bascule d'une prise de conscience collective des effets sur la santé des contaminants émis dans l'atmosphère par la fonderie Horne. On y notait que l'espérance de vie est moindre de cinq ans

dans le quartier Notre-Dame, que le taux de cancer est plus élevé à RN, que des maladies respiratoires (MPOCS) sont plus nombreuses, que plus de bébés naissent avec un faible poids et que les femmes enceintes ont plus de problèmes.

Lors d'une pré-audience les 26 et 27 septembre, le PGQ et Glencore Canada ont tenté de faire ajouter des documents afin, selon eux, d'avoir une preuve appropriée et de convaincre le juge, lors de l'audience en autorisation, que la demande des demandeurs est non recevable.

POSITION DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le PGQ sollicite la permission du tribunal pour produire d'autres pièces totalisant 75 documents distincts pour avoir une preuve appropriée.

Il tente de prouver, entre autres, que le délai de prescription de trois ans est dépassé. La population serait au courant depuis des décennies des dangers encourus à vivre à côté de la fonderie. On laisse entendre que les citoyens avaient pleine conscience des dangers parce que les informations circulaient depuis des années. Autrement dit, les problèmes qui ont été causés ne sont plus de son ressort. Il n'indique surtout pas que la plupart des suivis au niveau du public avaient un ton rassurant, probablement pour ne pas créer de stress au sein de la population.

Le PGQ conteste aussi la grandeur du périmètre d'urbanisation du sous-groupe le plus large déposé dans la demande. Ceci permettrait de réduire le nombre de personnes qui recevraient des indemnités au cas où il y aurait un règlement en faveur des demandeurs.

Il tentera aussi de faire valoir que le recours collectif recule beaucoup trop loin dans le temps et cherche ainsi à convaincre le juge de changer la date du début du recours, s'il autorise celui-ci.

Il cherchera aussi à prouver que les deux demandeurs n'ont pas la légitimité pour représenter le recours collectif, car ils étaient au courant depuis longtemps

des effets des émissions atmosphériques sur la santé.

POSITION DE GLENCORE CANADA CORPORATION

Glencore demande de faire ajouter douze pièces. Une des pièces à ajouter correspond à une étude produite par Janet Anderson (toxicologue) et qui a été financée par la compagnie. Cette étude viserait à jeter un éclairage sur les conclusions et les limites du rapport de l'INSPQ.

Les demandeurs rejettent la pertinence de l'ajout de ce document, car il ne respecterait pas les critères applicables à ce type de demande. Le document est une expertise qui nécessiterait l'administration d'une preuve contradictoire qui ne fait pas partie des démarches dans une audience en autorisation.

Article 575 permettant de cadrer une décision d'autorisation d'un recours collectif

Selon les demandeurs, au stade de l'autorisation, le rôle du tribunal se limite à s'assurer que les critères de l'article 575 sont remplis :

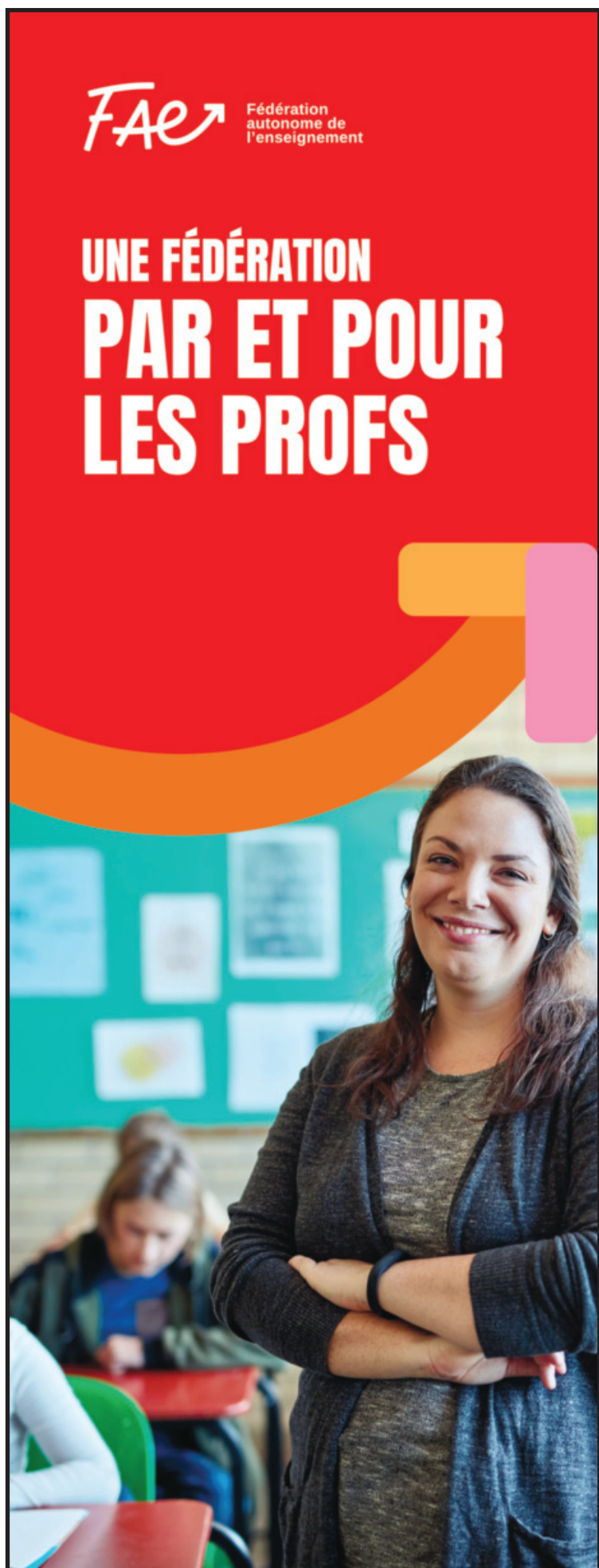
Article 575 : Le tribunal autorise l'exercice de l'action collective et attribue le statut de représentant au membre qu'il désigne s'il est d'avis que :

- 1° les demandes des membres soulèvent des questions de droit ou de faits identiques, similaires ou connexes;
- 2° les faits allégués paraissent justifier les conclusions recherchées;
- 3° la composition du groupe rend difficile ou peu pratique l'application des règles sur le mandat d'ester en justice pour le compte d'autrui ou sur la jonction d'instance;
- 4° le membre auquel il entend attribuer le statut de représentant est en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres.

Les critères de l'article 575 devraient donc, selon le demandeur, être interprétés et appliqués largement de manière à favoriser un accès plus facile aux actions collectives en tant que moyen d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus. Cela ne laisse donc pas de place à la discrétion judiciaire lorsque les critères sont remplis. S'il existe un doute quant à la satisfaction de l'un des critères, ce doute doit être interprété en faveur des demandeurs. Les demandes d'ajouts de documents ne doivent pas constituer des moyens de défense et ne doivent pas empiéter sur le fond du litige. Elles ne doivent pas engendrer un débat sur le fond.

Nous aurons d'ici un certain temps la décision du juge à savoir s'il autorise le dépôt de certains documents du PGQ et de Glencore Canada Corp. pour l'audience en autorisation.

On peut constater qu'un recours collectif doit passer par un long processus où l'issue est imprévisible. ◀



La page éditoriale

Pierre Dubuc La protection de la gestion de l'offre soulève une vive opposition dans les milieux d'affaires du Canada anglais.

L'agriculture québécoise menacée

L'adoption de la loi excluant la gestion de l'offre de toute négociation commerciale avec d'autres pays est une des deux conditions avancées par le Bloc Québécois pour apporter son soutien au Parti libéral. La loi a été votée par l'ensemble des partis politiques siégeant au Parlement fédéral, mais deux sénateurs bloquent son adoption au Sénat.

La gestion de l'offre est le programme qui encadre la production de lait, de volailles et des œufs. Ces produits sont destinés uniquement à la consommation intérieure et ne sont pas exportés. Le programme est basé sur un système de quotas pour que la quantité produite corresponde à la demande et où le prix est déterminé par la structure de coûts de la filière. S'ensuivent moins de gaspillage et des prix plus stables, sans être plus élevés. Plus du tiers de l'agriculture québécoise dépend de ce programme.

Sans ce bouclier, les producteurs de lait feraient face à un véritable tsunami de lait américain. Ce serait une catastrophe dans nos campagnes, particulièrement au Québec où on trouve la moitié des fermes laitières au Canada.

Le gouvernement a bradé des pans de ce programme dans ses trois derniers accords internationaux avec l'Europe (AECG), les pays du Pacifique (PTPGT) et les États-Unis (ACEUM). L'ACEUM prend fin en 2036, mais les trois pays doivent décider en 2026 s'ils prolongent le traité pour un autre 16 ans après sa date d'expiration ou si de nouvelles négociations s'enclenchent.

Sans surprise, Donald Trump a annoncé qu'il rouvrira l'Accord et les milieux d'affaires canadiens ne peuvent trouver de réconfort du côté des démocrates. En 2020, Kamala Harris a été parmi les dix sénateurs qui ont voté contre l'ACEUM et elle a récemment

déclaré qu'elle était favorable à une réouverture du traité en 2026.

En fait, démocrates et républicains ont fait des promesses en ce sens aux producteurs laitiers du Wisconsin, un État pivot dans l'élection présidentielle. Le Wisconsin compte à lui seul plus de vaches laitières que l'ensemble du Canada.

Donc, peu importe que ce soit Trump ou Harris qui soit élu, l'Accord sera rouvert et Washington va exiger de nouvelles concessions du Canada. De quoi énerver plusieurs chefs d'entreprise, étant donné que 78 % des exportations canadiennes vont vers les États-Unis.

Aussi, les milieux d'affaires du Canada anglais s'empressent d'annoncer ouvertement qu'ils sont favorables à l'élimination de la gestion de l'offre et prêts à en faire une monnaie d'échange dans les négociations pour le renouvellement du traité de libre-échange avec les États-Unis.

LE PASSÉ GARANT DE L'AVENIR

Le fait que le principal conseiller au commerce de l'équipe Trump est Robert Lightizer n'a pas de quoi rassurer les milieux politiques et économiques canadiens. Il était le négociateur américain lors du renouvellement de l'ALENA. Il se vante d'avoir roulé le Canada dans la farine dans le compte-rendu qu'il fait de ces négociations dans son livre *No Trade Is Free. Changing Course, Taking On China, and Helping America's Workers* (Broadside Books, 2023).

L'accès au marché canadien pour les produits laitiers américains était notre principale priorité à l'égard du Canada, affirme Lightizer dans ce livre. La stratégie américaine a consisté à ne négocier qu'avec le Mexique. Un Accord États-Unis – Mexique a donc été proclamé le 27 août, soit quelques heures



Parmi les groupes les plus actifs plaçant pour l'élimination de la gestion de l'offre, on trouve le puissant lobby de l'oligopole de l'agro-business canadien-anglais (Cargill, Bayer-Monsanto, Massey-Ferguson, etc.).

avant le délai prévu pour son adoption par le Congrès. Le Canada a été invité à s'y joindre, mais en laissant clairement entendre que les deux pays étaient disposés à aller de l'avant sans le Canada. Un délai de 30 jours était prévu avant que le texte définitif soit étudié par le Congrès, soit le 30 septembre.

Ce n'est que le 18 septembre que les communications rompues avec le Canada ont été rétablies. Le Canada a bonifié son offre sur les produits laitiers et le nouveau texte a été adopté à 23 h 59 la veille du 30 septembre.

Rappelons que Lightizer a fait inscrire dans le traité un droit de veto de l'administration américaine sur un éventuel traité de libre-échange entre le Canada et la Chine ou d'autres pays¹.

Aujourd'hui, Lightizer a déménagé à Palm Beach, en Floride, à deux pas de Mar-a-Lago, la résidence de Donald Trump, et il est administrateur « indépendant » de Trump Media, qui possède le réseau Truth Social.

Selon le journal *Le Monde*, Lightizer a prévenu des groupes d'investisseurs que Trump prévoit un prélèvement douanier de 10 % sur toutes les importations et de 60 % sur celles en provenance de Chine, ainsi que la renégociation des accords avec le Canada et le Mexique en 2026.

L'AGROBUSINESS

Parmi les groupes les plus actifs plaçant pour l'élimination de la gestion de l'offre, on trouve le puissant lobby de l'oligopole de l'agro-business canadien-anglais (Cargill, Bayer-Monsanto, Massey-Ferguson, etc.). Selon le Canadian Anti-Monopoly Project (CAMP), les secteurs des semences, des

engrais, de la machinerie agricole, des produits pharmaceutiques utilisés par les vétérinaires, sont contrôlés par les géants de l'agro-business.

Deux entreprises contrôlent 99 % des usines d'abattage de bœuf et deux autres dominent le marché des semences de canola. Quatre entreprises ont la main haute sur 95 % des engrais à l'ammoniac et sur 100 % de ceux à l'urée. Les ventes de machineries agricoles sont sous le contrôle de trois corporations.

Le Canada a exporté en 2022 pour 92,8 milliards \$ de produits agricoles. La nervosité de l'agro-business et ses pressions pour céder la gestion de l'offre afin de préserver les exportations du bœuf de l'Ouest s'expliquent facilement.

LES BANQUES

Les banques canadiennes sont aussi frileuses devant la perspective d'une renégociation de l'ACEUM. D'abord, parce qu'elles ont d'importants investissements dans l'agro-business, mais également dans une multitude d'entreprises qui exportent leurs produits au sud de la frontière. Mais il y a plus.

Au cours des dernières décennies, des banques canadiennes se sont lancées à l'assaut du marché financier américain en faisant l'acquisition de banques américaines et en se montrant agressives pour élargir leur part de marché. C'est le cas particulièrement de la Banque Toronto-Dominion et de la Banque de Montréal.

Mais, contrairement au marché canadien contrôlé par six grandes banques et protégé de la concurrence étrangère par les lois fédérales, le marché américain est très compétitif et on

y dénombre un grand nombre de banques.

Les banques américaines n'apprécient guère la concurrence canadienne et les autorités financières ont épinglé la Banque TD pour des activités de blanchiment d'argent. Elle a été condamnée à trois milliards \$ US de pénalités et s'est vue imposer des restrictions visant à mettre fin à son expansion.

Avec les milliards de dollars en circulation en provenance du crime organisé, la Banque TD n'est évidemment pas la seule à blanchir de l'argent sale. Aussi, la Banque Royale a compris le message en provenance du sud de la frontière et a appelé les autorités canadiennes à se montrer plus « gentilles » à l'égard des États-Unis.

LES MÉDIAS

Les médias anglophones se sont empressés de relayer le message de l'agro-business et des banques. Dans un éditorial (« How to secure continental free trade », 13 septembre 2024), le *Globe and Mail* propose d'abandonner la gestion de l'offre en invoquant le fait qu'il n'y aurait plus aujourd'hui que 10 000 fermes laitières au Canada et moins de 5 000 producteurs de volailles et d'œufs! Évidemment, le fait que la moitié de ces entreprises se situent au Québec facilite le choix du journal torontois.

On aurait aimé que les médias québécois se portent vigoureusement à la défense de la gestion de l'offre et appuient l'initiative du Bloc Québécois. Il n'en est rien! ◀

(1) Pour un compte-rendu complet du livre, lire notre article « Traité de libre-échange : Comment le Canada s'est fait manœuvrer » sur notre site Web.



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc

Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville

Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea

Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea

Abonnements
Louis Bourgea

Adjoint administratif
Vyvan Dorais

Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Louis Bourgea
Mathieu Roy

Collaboration spéciale
Simon Banville
Daniel Baril

Boris
Roméo Bouchard
Germain Dallaire

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL

4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).

Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Photoreportage

Immobiliser un train pour forcer l'écoute du gouvernement

Mères au front à Rouyn

La date du 13 octobre 2024 restera marquée dans l'esprit de la communauté de Rouyn-Noranda et de la population québécoise, alors que des Mères au front, militantes et artistes telles Ève Landry, Véronique Côté, Anaïs Barbeau Lavalette, ainsi que Laure Waridel, se sont glissées sous un wagon aux pieds de la Fonderie Horne, rappelant que les intrants importés par la multinationale et incinérés à même l'usine, contribuent largement à la contamination de la ville et à la mise en danger de sa population.

Immobiles et silencieuses, elles sont demeurées sur les rails environ une heure, une photo d'enfant posée sur leur poitrine, représentant celles et ceux pour qui elles luttent, demandant à nos gouvernements de les protéger en exi-

immenses sur le territoire, nous pouvons être reconnaissantes d'unir ainsi nos forces, solidaires dans une même lutte pour récupérer les droits bafoués des premiers peuples et de la population.

« On compatit pour les cancers, l'amputation, les douleurs fantômes, les années de souffrance. C'est juste que ce serait plus simple pour nous si tu pouvais vivre tout ça dans le silence. »

— Extrait du texte OMERTÀ, Simon Turcotte.

L'Omertà des commandites avec le nom de Glencore se retrouvant à peu près partout dans la ville, le très controversé projet Horne 5, les craintes de la population pour sa santé, sa survie, sont certains des sujets qui ont été abordés dans les lectures et les prises de parole au fil de la procession qui avan-



dans les mains des enfants leur offrir autre chose que des bouquets de pierres noires sur des socles de béton »

— Extrait du texte de Marc-André Larose

C'est avec une émotion non dissimulée qu'Alexandre Castonguay a livré un texte sur sa vie à Rouyn-Noranda, de l'enfance à l'âge adulte, avant de nous inviter à parcourir les derniers mètres en silence. Chemin faisant, nous avons pu entendre dans les haut-parleurs des extraits d'entrevues effectuées avec les résidents et résidentes de la « zone tampon » dont la première maison a été détruite en décembre 2023.

« Le labyrinthe n'est pas sous terre, non, on est dedans, là, maintenant. Il est fait d'humains, d'identité, de job, d'insécurité, fait de lois à pu finir, d'amendements, de ministères qui changent de noms, de lobbying, et au cœur, enfin, en guise de Minotaure, un politicien sans tête de taureau et pas du tout méchant, un bonhomme ordinaire, traditionnel, passif les culottes à terre et qui attend qu'on lui dise comment attacher sa ceinture. »

— Extrait du texte d'Alexandre Castonguay

Des témoignages touchants, des performances poignantes et des actions aux symboliques puissantes ont été déployés, accompagnés par la musique de Chloé Lacasse qui a interprété la

Gagnon, Véronique Côté et Laure Waridel ont livré une performance bouleversante, dévoilant tour à tour les parties de leur corps symboliquement « malades » ou l'ayant été, peintes en



geant que la Fonderie Horne respecte les normes d'émission d'arsenic établies au Québec dès maintenant.

« Depuis plus de deux ans, les mères de Rouyn-Noranda ont tenté et épuisé tous les moyens de se faire entendre. Si le gouvernement est resté sourd à ces appels, plusieurs mères, pères et artistes nous ont entendues. Ils et elles ont décidé de nous prêter main-forte parce que ce qui se passe à Rouyn-Noranda pourrait se reproduire n'importe où », explique Isabelle-Fortin Rondeau, du groupe de Mères au front Rouyn-Noranda

Ce sont plus de 500 personnes qui se sont rassemblées dans les rues, dont plusieurs sont venues de différentes villes au Québec, solidaires à la communauté de Rouyn-Noranda, pour revendiquer le droit à une qualité de l'air sans risque pour la santé, et le droit à un environnement sain et sécuritaire.

Isabelle Fortin-Rondeau, résidente de Rouyn-Noranda et Mère au front, ainsi que Diane Polson, conseillère politique au conseil de la communauté anishnabe de Long Point, ont ouvert la marche rappelant que, malgré les défis

çait vers le site de la Fonderie. Copper Crib, une troupe de danse locale très engagée dans cette lutte, a également performé dans la rue.

« si la lune est d'argent et le silence d'or
notre parole sera de lumière
pour faire croître un avenir



chanson *Va-t'en pas*, de Richard Desjardins, juchée sur la scène installée devant la gigantesque usine.

Pour le tableau final, Ève Landry, Anaïs Barbeau-Lavalette, Steve

noir pour en simuler la putréfaction. Le texte de Véronique Côté, diffusé en trame de fond pendant la performance, était troublant de vérité. Des mères au front se sont massées autour de la scène, arborant des photos des enfants qu'elles protègent. La mise en scène renvoyait à l'image de Rouyn-Noranda, zone sacrifiée du Québec, abandonnée par les gouvernements.

« Tu vis dans une ville que tu aimes, où tu as passé toute ta vie. Depuis peu, tu sais avec certitude qu'habiter ici t'empoisonne depuis le début de ton existence. »

— Extrait du texte écrit par Véronique Côté.

Pendant que Chloé Lacasse entonnait la pièce de conclusion, *Nataq*, de Richard Desjardins, les artistes et certaines Mères au front se sont couchées sous les wagons arrivés sur les rails longeant la fonderie pendant la performance, pour symboliser l'extrême urgence de se faire entendre.





C'est à cet endroit que les intrants venant des États-Unis, d'Europe et de certains pays d'Asie arrivent, composés de plusieurs milliers de tonnes de matériaux contaminés contenant entre autres de hauts pourcentages de plomb et d'arsenic.

Malgré l'intervention policière visant essentiellement à assurer la sécurité des personnes couchées sur les rails, toute l'action s'est déroulée de manière pacifique et sans esclandres.

Bien plus qu'une question environnementale, Rouyn est l'exemple flagrant d'un cas qui devrait sérieusement être considéré par la santé publique. En plus d'exposer les innombrables lacunes environnementales et humaines au sein de la vision globale du développement économique du Québec, elle démontre le laxisme inconsidéré du gouvernement. Celui-ci accepte, encore aujourd'hui, et non pas uniquement à Rouyn-Noranda, de sacrifier des populations à proximité d'usines, de mines, d'industries, prétextant le bien de l'économie québécoise.

La population de Rouyn-Noranda en a assez d'être une zone sacrifiée du Québec, de se voir exposée à des risques accrus de maladie du système

nerveux, de cancers du poumon et des voies urinaires, à un plus grand nombre de naissances de bébés de faible poids, et des cas de grossesse défavorables. L'évidence est là. Les faits aussi. Il incombe maintenant au gouvernement d'agir de manière sensée et humaine.



« Nous reviendrons mettre la lumière sur votre lâcheté tant que vous ne ferez pas respecter ce droit. Nous continuerons de ramener ce débat dans l'espace public tant que ce ne sera pas réglé. Il faut que la vérité sorte de l'Abitibi. Il ne sera pas question de se

fermer la gueule. »
– Extrait du texte final écrit par Véronique Côté.

Rappelons que l'autorisation ministérielle entérinée en 2023 demeure largement insatisfaisante, permettant tou-

jours à la Fonderie Horne de rejeter dans l'air de Rouyn-Noranda des quantités allant jusqu'à 15 fois la norme nationale sur l'arsenic, celle-ci étant établie à 3 ng/m³. Selon ladite entente, la Fonderie Horne est seulement tenue à graduellement diminuer les émissions à 15 ng/m³ (soit cinq fois la norme), avant de présenter un éventuel plan. Pour permettre l'obtention de métaux critiques, le gouvernement québécois accepte d'exposer la population à des taux d'arsenic qu'il sait lui-même être dangereux.

Depuis des années, la population de Rouyn-Noranda est exposée à de l'arsenic, du plomb, du cadmium, du nickel, du cuivre et du dioxyde de soufre à des taux beaucoup plus élevés que partout ailleurs au Québec. Au moins 25 contaminants sont mesurés dans l'air, l'eau, la neige ou les sols des environs. Plusieurs de ces contaminants sont des cancérigènes et des neurotoxiques sans seuil, ce qui signifie qu'ils entraînent des risques, quelle que soit la dose. Les normes sont déjà un compromis. ◀

L'autrice est chargée des communications à Mères au front



En m'abonnant je défends la liberté de presse

: -)

L'économie

Le mirage des anodes inertes de Rio Tinto

Elysis quand tu nous tiens!

Germain Dallaire

Elysis, un mot quasiment magique. Quand Fitzgibbon en parlait, il levait presque. Pour ceux et celles qui ne sont pas au courant, Elysis désigne un nouveau procédé de production de l'aluminium actuellement en recherche et développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce procédé en est un dit « d'anode inerte » et son principal mérite serait de ne pas dégager de gaz à effet de serre (GES).

Il faut dire que les GES dégagés par les anodes de carbone (la technologie actuelle) entraînent un lourd bilan environnemental qui fait du secteur de l'aluminium au Québec le principal émetteur de GES en industrie.

RIO TINTO ACHÈTE DU TEMPS

C'est presque un euphémisme, les gouvernements fantasment à plein sur cette technologie. En 2018, à l'amorce des travaux de recherche au Saguenay, les deux ordres de gouvernement investissent 160 millions \$, Alcoa et Rio Tinto 55 millions \$ et Apple 13 millions \$. À ce moment-là, l'application industrielle était prévue pour 2024.

En juin dernier, Rio Tinto annonçait la construction pour 2027 d'une usine de démonstration composée de 10 petites cuves permettant de produire annuellement 2 500 tonnes métriques. Rio Tinto investira 375 millions \$ et le gouvernement du Québec 140 millions \$. Compte tenu des promesses de 2018, on est encore dans la recherche et développement. Rio Tinto achète du temps.

Lors de l'annonce de juin, le fédéral était aux abonnés absents. Peut-être garde-t-il ses annonces pour la campagne électorale à venir ou peut-être que le ministre Champagne commence à trouver que c'est cher payé en argent public pour des résultats relativement modestes qui laissent place encore à beaucoup d'incertitude.

DES PRÉTENTIONS BASÉES SUR DU VENT

Toujours est-il que j'ai obtenu copie par une source désirant garder l'anonymat d'une lettre caviardée dont on peut cependant voir qu'elle est rédigée par un député et adressée à un ministre (sûrement François-Philippe Champagne).



Au contraire de l'épais brouillard sur les perspectives d'aboutissement de cette technologie, les investissements publics dans l'entreprise sont, eux, importants et bien concrets.

Dans cette lettre, le député met en garde le ministre en insistant sur le fait que toutes les prétentions concernant la mise en œuvre de cette technologie sont basées uniquement sur les dires de la multinationale puisqu'aucun représentant gouvernemental n'est impliqué dans les travaux de recherche et développement de cette technologie.

Tout se passe dans le plus grand secret. La parole de la multinationale est parole d'évangile. Pour pallier ce problème, l'auteur de la lettre favorise l'implication du Conseil national de recherche du Canada. Au contraire de l'épais brouillard sur les perspectives d'aboutissement de cette technologie, les investissements publics dans l'entreprise sont, eux, importants et bien concrets. L'auteur de la lettre va même jusqu'à évaluer comme nul pour les

25 prochaines années l'impact d'Elysis sur les GES. Autant dire l'éternité.

UN TÉMOIGNAGE PRÉCAUTIONNEUX

Pour appuyer son appel à la prudence, le député se réfère au témoignage en avril dernier devant un comité des communes de Jérôme Pécresse, chef de la direction aluminium chez Rio Tinto. Il caractérise ce témoignage comme un « tableau précautionneux ».

En effet, il faut prendre le temps de lire ce témoignage. Questionné par le député bloquiste Mario Simard quant à un échéancier, M. Pécresse commence en disant qu'il ne sait pas ce que signifie un échéancier et enchaîne sur un long monologue disant pour l'essentiel que la recherche et développement est un processus par définition indéfini et

incertain, mais dont il a confiance qu'il va aboutir. Voilà pour ce que le député qualifie dans sa lettre de « témoignage précautionneux ».

Il faut savoir que, comme le dit la lettre, « depuis 50 ans, plusieurs ont exploré sans succès cette nouvelle voie » (anodes inertes). On parle de Reynolds, Péchiney, Alusuisse, Trimet, Moltech, des chercheurs du MIT et des laboratoires nationaux américains et canadiens (INRS). Pour un, Alcoa a investi plusieurs dizaines de millions de dollars au début du millénaire. À l'époque, la multinationale parlait d'une mise en service pour 2002... Aujourd'hui, Alcoa est partenaire avec Rio Tinto. Tirez-en votre conclusion.

NOTE : UN PEU D'ÉTYMOLOGIE

Elysis est un mot inventé, c'est un nom propre comme pour une personne qu'on pourrait imaginer de sexe féminin. Un objet de désir quoi! Spontanément, le mot peut évoquer l'Élysée qui est le domicile du président français. Dans la mythologie grecque, Élysée signifie un lieu délicieux qui faisait partie des Enfers et était le séjour des âmes des héros et des hommes vertueux. Autre piste, le prénom Élyse qui chez les Grecs signifie « Des îles bénies ». Encore là, tirez-en votre conclusion. ◀

Les BLEUS répondent PRÉSENT



24/7



Beau temps/
mauvais temps



En cas
d'urgence



Partout

L'indépendance pour mettre fin à l'anormalité du Québec, de Simon Rainville

L'indépendance : 35 % le chiffre maudit !

Roméo Bouchard

Depuis quelques années, l'appui ferme à l'indépendance du Québec tourne autour de 35 % (55 % contre, 10 % indécis).

Tout le reste bouge. La CAQ, le PQ, Québec solidaire montent et descendent dans les sondages, mais l'appui à la souveraineté ne bouge pas. On débat sur la langue, l'immigration, l'identité avec ferveur, mais l'appui à l'indépendance ne bouge pas.

Je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas être maîtres chez nous, où nous sommes majoritaires, et pourquoi on préfère s'accommoder d'un demi-État soumis aux intérêts de l'État canadien — dans lequel nous sommes minoritaires et méconnus — qui, lui, décide des vraies affaires.

Est-ce la peur, la lâcheté, le manque d'ambition et de fierté, le faux sentiment de sécurité, l'esprit d'accommodement, le poids des immigrants, le sentiment qu'on est là pour rester, qu'on est en dehors de l'histoire, que la politique ne change rien de toute façon?

Je viens peut-être de trouver un début de réponse dans l'excellent petit livre qu'a récemment publié Simon Rainville *L'indépendance pour mettre fin à l'anormalité du Québec* : « Nous ne cherchons pas l'indépendance en elle-même, mais quelque chose qui en est la conséquence : la survie de la culture et de l'identité québécoise. »

Soumis à la domination britannique et privés du pouvoir de décider nous-mêmes, encouragés par l'Église, nous nous sommes repliés sur la défense de notre identité culturelle. Nous nous sommes exclus du pouvoir politique. Les Patriotes et la Révolution tranquille ont réclamé l'autonomie politique : ce fut un échec. Les Patriotes ont été pendus, le PQ a perdu deux référendums. L'État canadien a gagné, il nous a imposé de force sa constitution multiculturelle... et la CAQ continue à essayer de nous faire croire qu'on peut être souverains à l'intérieur du Canada.

Or, « les peuples qui survivent sont ceux qui se dotent d'un État », écrit Rainville. C'est l'État qui permet à la nation de s'organiser et de se perpétuer dans le temps, d'intégrer les nouveaux venus, d'intervenir en toute légitimité dans le grand monde. Tout le reste —



Vous pouvez vous procurer l'ouvrage de Simon Rainville en visitant notre site : www.lautjournal.info

bilinguisme officiel, biculturalisme, multiculturalisme, peuple fondateur, société distincte, doctrine Gérin-Lajoie, nationalisme culturel, contrôle de l'immigration — n'est qu'un leurre sans le pouvoir politique.

« Nous avons pris l'habitude de chercher à préserver la culture et l'iden-

tité nationale comme projet politique, parce que nous n'avons jamais eu d'État pleinement à nous. Ce faisant, nous avons développé une vision étriquée du politique comme source de légitimité et de pouvoir. »

Nous avons peur d'accéder à la souveraineté politique, de décider nous-

mêmes des choix internationaux, économiques, financiers, sociaux et culturels : nous préférons résister tout en restant dépendants. Nous pensons que nous échapperons à l'Histoire en s'occupant de nos petites affaires, loin des chicanes constitutionnelles et politiques. Le syndrome de la permanence tranquille, selon Vadeboncoeur.

Nous nous trompons et l'Histoire est en train de nous rattraper. L'heure est venue pour nous tous d'oser franchement la politique, de viser l'État souverain, de sortir de notre nationalisme culturel, d'accéder à la majorité politique et de devenir une nation et un État normal. Bourgault disait justement : « Nous ne voulons pas être une province pas comme les autres, nous voulons être un pays comme les autres. »

Et Félix : « Les fruits sont mûrs dans les vergers de mon pays, ça signifie l'heure est venue, si t'as compris ». (Le tour de l'île.)

Le livre-conférence de Rainville fait aussi un survol monumental des différentes écoles d'histoire du Québec, de F.-X. Garneau aux historiens contemporains : c'est très éclairant et consolant, car on ne sait plus trop à qui se fier dans ces débats sur le sens de notre histoire. ◀



UN SYNDICAT POUR TOUT LE MONDE

unifor
lesyndicat | Québec
uniforquebec.org

Le mouvement syndical

Établir un lien direct entre la boîte à lunch et la boîte de scrutin

Les syndicats et l'action politique

Sylvain Martin

Depuis que le NPD a déchiré l'entente qui le liait au Parti libéral de Justin Trudeau, le suspense sur une éventuelle élection fédérale précipitée n'en finit plus. Suspense, il faut le dire, alimenté par les médias à grands coups d'analyses et de scénarios probables sur la chute du gouvernement libéral.

De grandes centrales syndicales et des syndicats locaux s'activent, avec raison, en vue d'une éventuelle élection fédérale. En mai dernier, lors de son Conseil général, qui s'est tenu à Matane, la FTQ a adopté une stratégie qui vise à empêcher l'élection d'un gouvernement Poilievre à Ottawa.

Le plan prévoit que la FTQ et ses affiliés se mobilisent afin de limiter les suffrages accordés au Parti conservateur du Canada et de diminuer le nombre de sièges détenus par le PCC au Québec.

En septembre dernier, j'ai assisté au Conseil canadien d'Unifor, qui s'est tenu à Montréal. Parmi les nombreuses questions discutées, il y a eu la prochaine élection fédérale. Lana Payne, la présidente nationale d'Unifor, l'a abordé de façon éloquentes durant son discours. Une des recommandations adoptées par les personnes déléguées stipule « que le syndicat doit également préparer une stratégie nationale pour s'engager directement et sérieusement dans la prochaine élection fédérale ».

Magalie Picard, la présidente de la FTQ, était du nombre des invités à cette rencontre. Elle n'a pas manqué, elle aussi, d'inviter de façon tout aussi éloquentes son auditoire à se mobiliser pour faire barrage à l'élection d'un gouvernement conservateur de droite dirigé par Pierre Poilievre.

LE PRÉCÉDENT HARPER

Ces deux grandes organisations syndicales ont raison de lever un dra-

peau rouge devant l'éventualité plus que probable de l'élection d'un Pierre Poilievre comme premier ministre du Canada. Un gouvernement Poilievre sera sûrement un gouvernement anti-travailleurs et surtout antisyndicats.

On n'a qu'à se souvenir de deux lois appuyées par Poilievre et adoptées à la fin du règne des conservateurs de Stephen Harper. Le projet de loi C-377 obligeait les syndicats à rendre publiques des informations détaillées sur leurs états financiers.

Le projet de loi C-575 rendait obligatoire la tenue d'un vote sur la volonté d'un groupe de travailleurs et de travailleuses de se syndiquer, et ce, même si, au préalable, ils avaient de façon majoritaire signé une carte d'adhésion au syndicat de leur choix. Heureusement, ces lois antisyndicales ont été abrogées par le gouvernement Trudeau.

UN DÉFI POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL

Ayant moi-même fait partie pendant plusieurs années de directions syndicales et ayant également été conseiller politique auprès de la FTQ, je peux vous affirmer que de prendre position et mener une campagne, que ce soit pour ou contre un parti politique, n'est pas une mince affaire pour les directions syndicales. C'est même tout un défi.

Il faut se souvenir que les membres des syndicats et de centrales syndicales sont un reflet de notre société. Ce qui veut dire que nous avons des membres plus à gauche, des membres plus à droite, des membres qui, sur certains enjeux, sont tantôt à droite tantôt à gauche, et des membres qui font peu de cas de la politique électorale, par manque d'intérêt ou parce qu'ils sont embourbés dans leurs défis quotidiens.

Nous avons également nos « bons » amis de la droite qui ne ratent pas une occasion de crier haut et fort que l'argent des membres ne doit pas servir à



Lors du Conseil canadien d'Unifor, qui s'est tenu à Montréal en septembre dernier, Lana Payne, la présidente nationale d'Unifor, a abordé de façon éloquentes l'importance de s'engager directement et sérieusement dans la prochaine élection fédérale.

faire de la politique, que le rôle des syndicats doit se limiter uniquement à la représentation des membres dans les milieux de travail.

Ces « bons » commentateurs sont pourtant muets devant toutes les interventions politiques des associations patronales, qui sont pourtant des syndicats de patrons, qui font de la représentation politique au nom de leurs membres. Un bel exemple de deux poids deux mesure. Il ne faudrait surtout pas, selon eux, que les travailleurs et les travailleuses puissent s'organiser et faire valoir leurs intérêts auprès des gouvernements.

Les défis pour une centrale comme la FTQ sont à peu de choses près les mêmes que ceux de ses syndicats affiliés, je dirais même qu'il y a un petit défi de plus. Les syndicats affiliés à la centrale n'ont pas tous le même niveau d'intérêt à s'impliquer en politique, et ce, pour des raisons tout à fait légitimes.

Ce n'est là qu'un bref survol des défis auxquels font face les directions syndicales quand vient le temps de prendre position sur les enjeux politiques quotidiens ou électoraux. Malgré tout, je demeure convaincu que ça fait partie du rôle des directions syndicales d'organiser et de susciter des débats politiques avec leurs membres.

De prendre des positions claires concernant les engagements et les politiques mises de l'avant par les différents partis politiques et les gouvernements en place. Et surtout, lors d'élections et

après analyse de la situation, de faire des recommandations à leurs membres à savoir lequel des partis politiques est le plus susceptible de répondre aux aspirations des travailleurs et des travailleuses.

DE LA NÉCESSITÉ DE L'ÉDUCATION POLITIQUE

Cette action politique pourrait être une pratique quotidienne, sous plusieurs formes, à travers les communications aux membres afin de joindre un maximum d'entre eux.

Ainsi, la formation offerte aux membres est une excellente occasion de faire de l'action politique, ne serait-ce que pour établir le lien entre les apprentissages offerts et la politique. Dans les formations aux personnes déléguées, il est possible, comme plusieurs le font, de faire mention que le processus de syndicalisation, de grief et d'arbitrage est issu des codes du travail.

De même, dans les formations sur la négociation collective, le lien est facile à établir entre les codes du travail est le processus d'accréditation d'un syndicat, de négociation collective, de grève et de lockout et le droit d'association et la loi antibrisers de grève.

Lors de formations en santé-sécurité, on ne peut faire abstraction du rôle majeur joué par la CAQ dans la refonte des lois québécoise en santé-sécurité.

L'idée ici étant de faire un lien direct entre, d'une part, les lois qui nous pro-

tègent comme travailleurs et travailleuses et qui déterminent les règles du jeu dans les milieux de travail et, d'autre part, les partis politiques. Ces lois et ces règles n'ont pas toujours existé, un gouvernement peut les faire et les défaire. Il existe donc un lien direct entre la boîte à lunch et la boîte de scrutin.

ÊTRE PRÉSENTS DANS LES PARTIS POLITIQUES

Je crois fermement que c'est par la formation et l'éducation politique de la classe ouvrière que nous pourrions créer une société plus juste et je crois, tout aussi fermement, que c'est dans l'action que tous ces apprentissages prennent leur sens et que les syndicalistes peuvent jouer pleinement leur rôle d'agents de changement dans la société.

J'irai encore plus loin. Je pense aussi que nos membres devraient être actifs à l'intérieur des partis politiques. Être présents où nous pouvons l'être dans les instances des partis politiques afin de porter notre message concernant les intérêts des travailleurs et des travailleuses et notre vision de la société à laquelle nous aspirons.

Vous me direz que ça n'a pas de sens que des syndicalistes deviennent membres de partis politiques campés plus à droite pour tenter de les influencer, que c'est contre nature de faire cela, que de toute façon ça ne changera rien.

Je serais tenté de vous répondre que, de ne pas y être, c'est de s'assurer que les Poilievre de ce monde vont finir par former notre gouvernement, qu'avec le système parlementaire actuel, il n'y a pas grand-chose pour stopper les politiques de droite d'un gouvernement Poilievre majoritaire.

Est-ce que d'être présents peut faire en sorte que nous allons toujours avoir gain de cause? Certainement pas. Mais, à tout le moins, nous aurons une chance de gagner et sûrement une chance d'influencer les prises de décisions. Faudrait peut-être commencer à y réfléchir. ◀

L'auteur est syndicaliste

Un salaire équitable et des conditions justes.
On se fait un devoir de bien vous servir.

ftq.qc.ca/se-syndiquer



Le mouvement syndical international

Au Sommet de la Francophonie

Une place congrue pour la société civile

Luc Allaire

Pendant que les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage discutaient au XIX^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Villers-Cotterêts et à Paris les 4 et 5 octobre, les organisations de la société civile devaient se contenter d'un tout petit espace au Village de la Francophonie dans le 19^e arrondissement de Paris.

Pourtant, selon les directives adoptées par les chefs d'État, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se doit de reconnaître le rôle essentiel des OING et des ONG dans la participation et la contribution actives de toutes et tous à la conduite des affaires publiques et dans la promotion d'une démocratie citoyenne responsable.

Malgré cela, une place congrue était réservée à la société civile à ce sommet, et cette place est encore plus congrue pour le mouvement syndical. En effet, seul le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) représente des organisations syndicales à la Conférence des organisations internationales non gouvernementales accréditées par l'OIF.

Le CSFEF représente les organisations syndicales de l'éducation dans les pays francophones. Il a réussi à faire entendre sa voix en faisant parvenir une déclaration aux chefs d'État des pays francophones, dans laquelle il leur demandait d'investir davantage dans l'éducation publique et de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau des Nations Unies, qui visent notamment à offrir des salaires compétitifs, équitables et professionnels pour les enseignantes et enseignants; à assurer un financement équitable de l'éducation et à investir durablement dans la profession enseignante ainsi que dans le personnel professionnel et de soutien; et de mettre fin aux mesures d'austérité qui affectent l'éducation.

Cet appel du CSFEF a été entendu. En effet, la Déclaration du XIX^e Sommet de la Francophonie consacre un chapitre intitulé «La langue française au service d'un continuum éducation-formation-employabilité», dans lequel les chefs d'État et de gouvernement déclarent: «[Nous] réaffirmons notre attachement à l'enseignement du et en français et saluons le rôle déterminant des enseignants et des communautés scolaires. [Nous] assurons de notre engagement au côté de l'OIF pour développer les actions de formations linguistiques et pédagogiques, afin d'augmenter significativement le nombre d'enseignants formés pour une éducation de qualité pour tous.»

Toutefois, les chefs d'État ont refusé de s'engager à accroître le finan-

cement de l'éducation publique. Par conséquent, il est fort probable que cet engagement demeure un vœu pieux, alors que tous les États francophones, tant ceux du Nord que ceux du Sud, font face à de graves pénuries d'enseignantes et d'enseignants.

Pourtant, l'ONU rappelle fort à propos « qu'une éducation de qualité n'est possible qu'avec un financement adéquat. Le financement de l'enseignement public devrait être garanti et se situer au moins à 6 pour cent du produit intérieur brut et à 20 pour cent des dépenses publiques totales. Ces dépenses devraient être transparentes et protégées contre les mesures d'austérité, notamment dans le cadre des politiques défendues par les institutions financières internationales. Les recettes fiscales devraient permettre un financement durable de l'éducation. »

L'EXEMPLE DU CAMEROUN

Or, de nombreux pays comme le Cameroun ne respectent pas cet engagement, comme l'affirme Roger Kaffo Fokou, secrétaire général du Syndicat national autonome de l'enseignement secondaire (SNAES): «L'État camerounais n'investit que 13,5 % de son budget à l'éducation et 3,5 % de son produit intérieur brut.» Ce sous-financement entraîne des conséquences graves: classes pléthoriques comptant plus de 100 élèves, bâtiments scolaires délabrés, privatisation et marchandisation de l'éducation. «Le Cameroun est fort dans les textes, mais c'est dans l'application que les problèmes se posent», déplore Agnès Bikoko, présidente du Réseau africain des femmes en éducation.

De plus, comme les frais de scolarité sont élevés, de nombreux élèves vivant dans des familles démunies ne fréquentent plus l'école, principalement des filles. Bien sûr, la situation est pire au Cameroun que dans les pays du Nord, mais force est de constater que tous les pays francophones, incluant la France et le Québec, doivent investir davantage dans l'éducation publique et cesser leur politique d'austérité.

LA FRANCOPHONIE SYNDICALE

En tant qu'ex-secrétaire général du CSFEF, j'ai participé à différentes activités à Paris pendant la semaine où se déroulait le Sommet de la Francophonie. Ainsi, j'ai été invité à prendre la parole lors d'un événement sur la Francophonie syndicale organisé par la Confédération syndicale internationale (CSI) le 3 octobre.

J'ai alors dénoncé le virage de l'OIF vers le libéralisme économique, qui s'est accentué depuis le Sommet de 2018, lorsque la Rwandaise, Louise Mushikiwabo, a été élue secrétaire générale avec l'appui du président de la France, Emmanuel Macron.



J'ai été invité à prendre la parole lors d'un événement sur la Francophonie syndicale organisé par la Confédération syndicale internationale (CSI) le 3 octobre.

Le président Macron a d'ailleurs eu l'occasion de faire la promotion de sa vision de la Francophonie lors de sa visite au Canada, le 26 septembre. Il a alors mis l'accent sur l'entrepreneuriat, les investissements et la croissance économique. Il n'a pas dit un mot sur la promotion de la culture, de l'histoire et de l'entraide internationale.

Pour Macron, les relations franco-phones se réduisent à de simples transactions économiques. Il privilégie les échanges économiques, souvent au détriment de la solidarité culturelle et de l'entraide. Dans un monde de plus en plus globalisé, où les enjeux sociaux et environnementaux prennent une ampleur inédite, une telle vision est non seulement réductrice, elle est dangereuse! Par conséquent, j'ai invité la CSI à appuyer les initiatives des syndicats des pays francophones et à travailler conjointement avec le CSFEF pour que le mouvement syndical ait une voix forte au sein de l'OIF.

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LE RWANDA

Le 6 octobre, la Conférence des OING de l'OIF m'a invité à prendre la parole, lors d'une table ronde sur la paix dans l'espace francophone. J'ai alors souligné le fait que les médias parlent beaucoup des guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, mais ne parlent quasi jamais de la guerre qui sévit à l'est de la République démocratique du Congo, qui a causé plus de 10 millions de morts et entraîné des millions de personnes déplacées et réfugiées et de nombreuses mutilations sexuelles aux femmes.

Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté, lors du Sommet de la Francophonie une résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, dans laquelle ils ont condamné «tous les massacres des populations et les bombardements des camps de déplacés, commis sur le territoire de la RDC.»

Toutefois, le Rwanda n'a pas validé les passages de la résolution qui condamnent «tous les groupes armés opérant en RDC et tout soutien extérieur apporté à ces groupes, notamment, tout appui militaire extérieur; [qui condamnent] également toute intervention militaire étrangère non autorisée et demandent le retrait immédiat

des forces militaires non autorisées par le gouvernement de la RDC sur son territoire.»

De son côté, le président de la RDC, jugeant que la résolution n'allait pas assez loin, a décidé de ne pas participer au huis clos des chefs d'État. Ce geste du président de la RDC a été applaudi par la population congolaise, affirme Jacques Taty Mwakupemba, coordonnateur national de la FENECO-UNTC. «Cela a été considéré comme un geste courageux vis-à-vis du président du Rwanda, Paul Kagame, qui jouit d'un soutien inconditionnel de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni malgré le fait qu'il soutient les milices armées qui pillent les richesses à l'est du Congo.»

À preuve, le Rwanda est devenu le premier pays exportateur de coltan, le minéral essentiel pour la production des batteries dans les ordinateurs, les téléphones intelligents et les voitures électriques, alors qu'il n'y a pas de mines de coltan au Rwanda. «Tout ce minéral est pillé en RDC avec la complicité des entreprises multinationales», soutient Jacques Taty Mwakupemba.

LE SAHEL ET HAÏTI

Les médias parlent très peu également des conflits au Sahel qui touchent le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Pourtant les attaques djihadistes ont semé la mort et la destruction et provoqué la fermeture de centaines d'écoles. Que fait l'OIF devant cette situation?

Elle a décidé de suspendre ces pays au lieu d'entreprendre des démarches diplomatiques pour favoriser un retour à la démocratie à la suite des coups d'État qui ont affecté ces trois pays. La résolution se borne à réitérer la disponibilité de l'OIF au dialogue en vue d'accompagner ces pays vers un retour plus rapide à l'ordre constitutionnel et démocratique.

Enfin, l'OIF demeure extrêmement préoccupée par la persistance de la crise en Haïti où se perpétuent les violences des gangs armés contre la population, entraînant le déplacement forcé de plusieurs centaines de milliers de citoyens haïtiens et la fermeture de centaines d'écoles.◀

40 ans de lutte pour l'environnement

J'ai souvent pensé à ce jour d'été 1974, lorsque la femme médecin d'Ucluelet m'avait refusé sa fille. Du même souffle, elle avait révélé mon totem. J'étais un aigle, un lanceur d'alerte, j'avais une mission et je ne pouvais pas me défilier. À l'époque, j'avais pris cet oracle comme une vague consolation de ne pas avoir pu connaître Lorna. Mais, aujourd'hui, je me rends compte à quel point la vie et l'action de l'AQPLA ont été guidées par les propos de sa mère.

Le temps fuit, les paroles s'envolent et les écrits restent. C'est la raison principale pour laquelle j'ai écrit ce livre, un voyage à vol d'oiseau au-dessus de 40 années de luttes pour l'environnement. Car il est vrai que du haut des airs, la menace devient plus claire. Les enjeux, les acteurs et leurs manigances se dévoilent.

Il faut connaître la chronologie des événements pour comprendre comment, par exemple, nos dirigeants ont pu proposer une telle enfilade de projets absurdes basés sur le gaz pour produire de l'électricité. La lubie des ports méthaniens, la folie des gaz de schiste, des exemples choquants d'intérêt cachés et de portes tournantes dans les milieux de l'énergie, de la politique et de l'administration publique.



Autrefois considérés comme de véritables leaders dans la gestion des grands enjeux comme la couche d'ozone et les pluies acides, le Canada et le Québec sont devenus aujourd'hui des derniers de classe.

Le relâchement de l'action politique dans les années 2000 est sans doute attribuable à l'ivresse des succès éclatants des années 1980 et 1990. Mais il coïncide surtout avec l'approche plus joviante du «nouveau mouvement environnemental», ces groupes écologistes trop proches des gouvernements, bien plus politiques que rigoureux avec la science et trop loin des actions qui comptent. Ce virage a marqué le début de l'ère du double discours assumé, où de simples objectifs étaient présentés comme des victoires, sous l'œil parfois complaisant des écologistes.

[...] La militance doit être active et sans compromis, la seule voie vraiment efficace, mais qui impose des conditions parfois lourdes à supporter pour ses proches et pour soi-même.

Je n'ai pas beaucoup parlé de ma vie privée dans ces pages. Mais comme toute personne avec un cœur, je regrette beaucoup les moments manqués dans le bois avec mon fils Kim et avec ma blonde. Je regrette d'avoir toujours trouvé farfelue l'idée même de prendre des vacances, probablement trop occupé à trouver du financement et éviter la faillite.◀

La guerre des fossiles. 40ans de lutte pour l'environnement, tome 2 – 2003-2023
André Bélisle et Philippe Bélisle
Somme Toute, 2024

Le point d'orgue

Jovette Marchessault vue par Julie Vincent

Deux cosmogonies singulières

Olivier Dumas

Un article antérieur commémorait les 40 ans de la pièce de théâtre « Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest », de Jovette Marchessault, créée le 24 octobre 1984 à l'Atelier Continu (salle qui avait alors pignon sur rue au 1200 rue Laurier est à Montréal).

La mise en scène était signée par Michelle Rossignol, les éclairages et décors par Louise Lemieux. La distribution comprenait Patricia Nolin (Alice B. Toklas), Monique Mercure (Gertrude Stein), Louise Marleau (Nathalie Barney), Julie Vincent (Renée Vivien) et le poète Michel Garneau sous les traits du célèbre auteur Ernest Hemingway. De cette équipe, Rossignol, Mercure et Garneau nous ont quittés en 2020 et 2021. Jovette Marchessault est décédée précédemment, le 31 décembre 2012.

L'histoire raconte une rencontre fictive entre ces cinq figures littéraires (qui ont toutes existées) à Paris à l'aube de la Seconde Guerre mondiale.

Plus tôt cet automne, dans un café de la rue Saint-Laurent à Montréal, j'ai rencontré la femme de théâtre Julie Vincent, notamment comédienne, metteuse en scène, codirectrice de la compagnie Singulier Pluriel, autrice et pédagogue. Celle-ci m'a dévoilé que son périple, toujours vivace quatre décennies plus tard, dans *Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest*, de Jovette Marchessault (où elle a incarné la poétesse saphique Renée Vivien) s'est déroulé à une époque qui fut un « segment important et marquant de sa vie ».

Michelle Rossignol, la metteuse en scène, « a détecté autant les fêlures que les forces » pour le choix des interprètes quant à leurs rôles respectifs. « Louise Marleau (Nathalie Barney) était d'une justesse incroyable. Je me remémore le cheminement de Monique Mercure pour trouver, par le corps, la force et la fougue, de sa Gertrude Stein. »

Julie Vincent établit un certain parallèle entre les personnalités rassembleuses de Rossignol et Gertrude Stein. Cette dernière, écrivaine étatsunienne exilée en France, a été « l'épicentre de toute une génération d'artistes. La notoriété de Pablo Picasso aurait été moindre sans elle. (Tout comme Ernest Hemingway, qui dans la réalité, n'a jamais reconnu l'influence qu'elle a eue pour lui, contrairement à ce qui se passe dans la pièce.)

Quand Michelle Rossignol a monté Marchessault, ce fut un épicentre avec diverses générations d'actrices et d'un acteur. Je fus amusée et nourrie par de telles rencontres. Jovette (qui apportait des confitures au groupe) a témoigné d'une tendresse réelle. Elle m'a remercié chaleureusement (avec une ferveur sororale) pour avoir participé à *Mourir à tue-tête* (film coup-de-poing sur le viol, encore d'une trop grande acuité, réalisé par Anne-Claire Poirier en 1979 dans lequel elle incarnait le rôle principal).

CONTRE « LES LÉGENDES NOIRES »

Avec sa dizaines de pièces de théâtre, ses récits et romans (*Des cailloux blancs pour les forêts obscures*), l'œuvre de Marchessault, « empreinte d'humour et d'ironie », constitue un rempart contre la tentation encore prégnante de faire l'apologie du féminin et des figures marquantes au cours des siècles comme des « légendes noires » (personnes méprisées, infériorisées ou contestées dans l'histoire).

La perception de Renée Vivien (morte d'une overdose d'alcool à 32 ans en 1909), que Julie Vincent a incarnée, a évolué d'une manière positive au cours des années. « On la réétudie. » La poétesse est de plus en plus perçue comme « une inspiratrice pour des autrices-auteurs, comme une érudite qui a réfléchi à la littérature ».

Par ailleurs, Vincent redécouvre ces jours-ci, avec joie et frémissement, la vie et l'œuvre de Gertrude Stein, une



Julie Vincent

Photo : Camille Teller

« Jovette Marchessault est un continent, une cosmogonie, un astre qui éclaire tout autrement. » - Julie Vincent

autre des héroïnes de l'œuvre scénique de Jovette Marchessault.

L'intérêt renouvelé pour les réalisations de la dramaturge la réjouit également. « Deux femmes ont écrit des doctorats sur l'autrice de *La Saga des poules mouillées*. Elles disent s'autoriser (plus librement) leur lesbianisme. Il y a toujours de la subversion dans la langue de Marchessault. »

COSMOGONIE TOUJOURS PERCUTANTE

En janvier 2014, Julie Vincent a eu le bonheur de replonger, le temps d'une soirée, dans les mots de Jovette Marchessault lors de la série Théâtre à relire (événement qui malheureusement n'existe plus), orchestrée alors par le Centre des auteurs dramatiques (CEAD). Sous la direction de Gaétan Paré, elle a lu certains passages de pièces de l'autrice en compagnie de Sarah Berthiaume et Jean-François Nadeau.

« Jovette Marchessault est un continent, une cosmogonie, un astre qui éclaire tout autrement. Un privilège ces jours-ci pour moi de retrouver ses textes, des textes trop forts. On voudrait s'y plonger toute une année, toute une vie », avait-elle confié à l'époque.

Elle évoque l'émotion toujours palpable de l'échange (extrait entendu lors de cette soirée en 2014) entre l'auteur Maurice Sachs et l'écrivaine Violette Leduc, que l'on trouve dans la pièce *La Terre est trop courte, Violette Leduc*. « Cela m'a scié en deux. Violette Leduc est un personnage qui m'a écorchée. »

Julie Vincent exprime une admiration similaire pour ses autres rencontres avec son univers. « Pol Pelletier était d'une telle puissance dans *Les Vaches de nuit*. » Reconnue surtout pour son journal intime, l'autrice Anaïs Nin, protagoniste d'*Alice, dans la queue de la comète*, a eu une influence majeure sur d'innombrables femmes. « Elle nous a énormément aidées à nous épanouir autant sexuellement qu'intellectuellement. »

Lors du décès de Marchessault, en décembre 2012, la comédienne Andrée Lachapelle, qui a interprété Nin dans cette pièce créée à l'automne 1985 au Théâtre de Quat'sous dans une mise en scène remarquée de Michèle Magny, témoignait que ce rôle demeurerait l'une de ses plus belles expériences de théâtre.

La pédagogue en Julie Vincent revendique l'importance de la transmission. La charge anticléricale de l'écrivaine de *Chronique lesbienne du moyen-âge québécois* résonne encore et toujours.

« Jovette Marchessault a fait éclater le clergé. Elle y a mis la hache de guerre avec une telle jouissance. Nous avons besoin de sa parole. »

CHAIR DE JULIA

Dans son récent solo *La Chair de Julia* (prochainement à la Pleine Lune, maison d'édition qui avait publié dans les années 1980 cinq titres de Marchessault), la femme de théâtre mentionne l'expérience d'*Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest*. « J'ai interprété sept rôles de jeunes filles qui se suicident. Si on me demandait de diriger la pièce aujourd'hui, je montrerais une Renée Vivien non-victimaire, dotée d'une vivacité et d'une force poétique incroyable. »

J'ai assisté à deux représentations de *La Chair de Julia* que Julie Vincent a jouée, écrite et orchestrée (avec la participation de Philippe Soldevila). Cet inoubliable voyage « de l'intime vers l'universel » des années 1950 à aujourd'hui, de Montréal à Buenos Aires constitue un plaidoyer pour l'imagination, la résilience, la poésie. « Se tenir debout, résister est mon *modus vivendi* » revendique l'artiste plurielle.

Julie Vincent a publié aux Éditions de la Pleine Lune les pièces suivantes : *Noir de monde* (1989), *La Robe de mariée de Gisèle Schmidt* (2005), *Le Portier de la gare Windsor* (2011) et *Soledad au hasard* (2015) (en français et espagnol). Nous retrouvons dans les deux derniers ouvrages des photographies de François Régis Fournier, en plus de textes éclairants sur son parcours si singulier.

MÉMOIRE DE JOVETTE MARCHESSAULT

Dans une entrevue publiée dans le magazine « La Vie en rose » (octobre 1984) avec la regrettée (et essentielle) Hélène Pedneault, la dramaturge réitérait, au moment de la création d'*Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest*, que « pour moi, la seule vérité au théâtre, est celle des situations, des sentiments des protagonistes, et non la pseudo-vérité historique. Le théâtre est l'épreuve de vérité par excellence... »

Célébrons la mémoire de nos anciens combattants, n'oublions pas!

	Lanaudière, c'est nous!	LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 1 800 263-5726	NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ Députée de Terrebonne 450 964-9417	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette 450 752-1940	MONIQUE PAUZÉ Députée de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier-Maskinongé 819 228-1210
--	--------------------------------	--	--	--	---	---

Le temps de lire

Recension du livre *Retourner les pierres* (PUL, 2024), de Yvan Lamonde

Se donner les moyens de l'indépendance

Simon Rainville

« **R**etourner les pierres ». C'est le titre du recueil, dont le tiers des dix-neuf textes sont des inédits, que fait paraître Yvan Lamonde, l'historien québécois le plus stimulant de sa génération. L'opération de retournement des pierres qu'il propose n'est pas sans rappeler la phrase de l'essayiste Pierre Vadeboncoeur, qu'il a abondamment étudié : « Il faut renverser les monuments pour voir les vers qui grouillent. »

Puisque c'est bien le cœur de l'œuvre de Lamonde : voir plus loin que les idées préconçues sur notre passé. Il cherche depuis un demi-siècle à dépoussiérer l'histoire des idées au Québec. Il ne se contente pas d'être un spécialiste d'une période ou d'un événement. Auteur d'une monumentale *Histoire sociale des idées au Québec* (en 4 tomes), il est curieux de tout : « Plus on cherche, dit-il dans ce recueil, plus on cherche. Et plus on a la chance de trouver. Et plus on a la chance de voir le méconnu, l'inconnu, le mal connu. » Ce mal connu est souvent lié à notre condition politique.

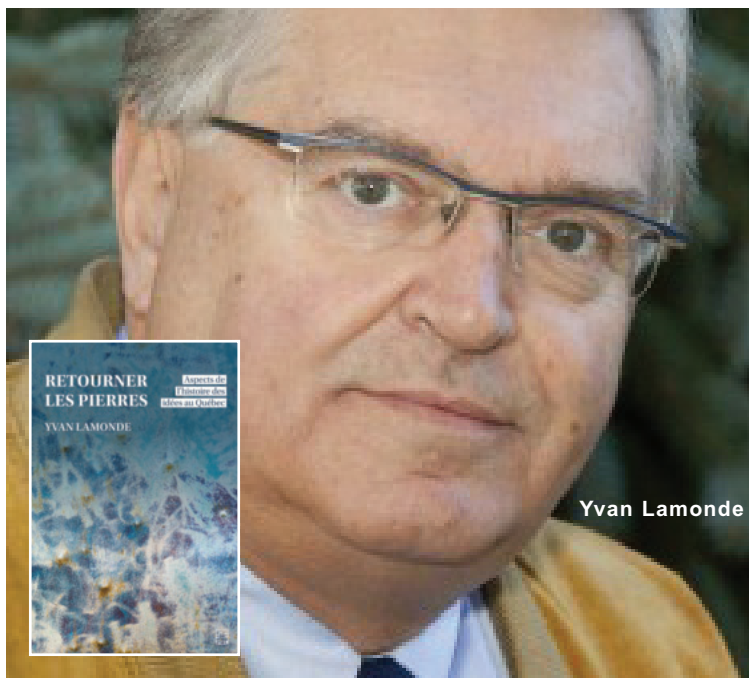
C'est ainsi que l'on devine, à force de s'imprégner de son œuvre, que Lamonde est un indépendantiste. On pourrait même dire qu'il a cherché toute sa vie à expliquer une seule chose : comment un peuple, qui a tous les atouts nécessaires pour être autonome, a-t-il raté son indépendance poli-

tique, trop occupé à combattre le cléricalisme, à chercher la survivance culturelle et à s'entredéchirer pour mieux se diviser?

Son histoire des idées fait fi des spécialisations disciplinaires et sort des sentiers battus, comme en témoignent les textes regroupés dans ce recueil. Ici, elle cherche des traces d'anticlérisme et de lutte pour la laïcité avant 1960; là, elle montre qu'une lignée de défenseurs d'idées modernes a existé malgré le conservatisme souvent prégnant; ailleurs, elle trouve des éveilleurs de conscience dénonçant le manque de volonté de liberté des nôtres, même à l'intérieur du clergé, en plus des figures classiques que représentent Paul-Émile Borduas et Marcelle Ferron; à un autre endroit, elle interroge l'inconsistance de notre culture qui n'a jamais déclaré son indépendance complète de la culture française, là où les Américains ont, dès le début du 19^e siècle, fondé leur propre littérature et leur propre conscience culturelle et politique. L'érudition du propos est stupéfiante.

DES INTELLECTUELS QUÉBÉCOIS LAÏQUES

La curiosité de Lamonde l'a aussi porté à sortir de l'oubli des intellectuels qui n'ont pas marqué notre mémoire collective, mais qui mériteraient d'être connus. Souvent, il s'agit d'intellectuels laïques dont les idées ne cadraient pas avec la doctrine catholique. C'est le cas, dans ce recueil, de René Garneau qui, en 1939, a fait paraître une réflexion



« Qui est le résistant qui appelle défaite son combat? » - Yvan Lamonde

profonde sur la nation canadienne-française et les conditions de l'indépendance du Québec. Lamonde a d'ailleurs insisté durant un demi-siècle sur la laïcité et sur le courant anticlérical qui traverse l'ensemble de notre histoire, même s'il n'a pas été majoritaire avant les années 1970.

Avec patience mais insistance, l'historien a cherché à circonscrire et à définir la place particulière que les intellectuels occupent au Québec. Avec d'autres, il a participé à l'édification d'une conception proprement québécoise de la figure de l'intellectuel, conception trop longtemps dominée par la vision française, comme c'est trop souvent le cas dans notre histoire.

C'est pourquoi Lamonde accorde une place prépondérante à notre améri-

canité, particulièrement dans les sphères s'éloignant du pouvoir, alors que nos élites n'ont eu de cesse de nous ramener à notre francité. Il montre que l'américanité dont nous devrions nous réclamer est encore à ce jour négligée dans notre conception de nous-mêmes.

COMPRENDRE LE POLITIQUE

Mais Lamonde renverse aussi les pierres de notre mémoire collective, de notre rapport inconsistant au politique. Il a été de ceux qui ont renouvelé complètement notre compréhension des Patriotes que l'on réduisait souvent à l'échec des Rébellions. C'est pourquoi plus du tiers des textes regroupés dans ce volume traitent de Papineau et sa bande et des suites de 1837-1838.

En concordance avec ses recherches universitaires, mais sans tambour ni trompette, Lamonde a publié quelques essais, dont un plaidoyer sur la laïcité. Mais sa plus grande réussite, à mon avis, est son essai pénétrant *Un coin dans la mémoire. L'hiver de notre mécontentement* (Leméac, 2017), dans lequel il a montré que la division entache toute notre histoire.

Lamonde joue aussi les trouble-fêtes dans le milieu universitaire trop souvent occupé à tourner en rond et à se tenir en meute unanime. Alors que le conservatisme reprend ses droits dans les médias et dans bon nombre d'universités, l'historien persiste et signe. Là où ces néoconservateurs cherchent à nous faire croire que le nationalisme est d'abord culturel, il démontre, encore une fois dans ce recueil, comment notre histoire a accouché d'un « nationalisme culturel faute de nationalisme politique » après les Rébellions patriotes. On sent que Lamonde aimerait dire « faute de mieux », ce qu'il ne peut se permettre dans le monde pseudo-objectif qu'est l'université du 21^e siècle.

LA DIVISION ET LES MOYENS DE LA SURMONTER

Il montre d'ailleurs que « les causes de l'inachèvement du projet d'émancipation coloniale de 1837 et 1838 » sont

nombreuses, mais qu'elles se ramènent toutes à la division des nôtres, qui n'ont « ni démographiquement ni géographiquement... » offert de front commun ». Mais plus encore, nos ancêtres ont « résisté », simplement. Rien de plus, rien de moins. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas assez. Notre histoire souffre d'une carence d'action politique.

« La résistance n'a pas à voir ici avec la conviction, insiste Lamonde; elle a à voir avec la conscience de ses propres moyens, avec la conscience des moyens de l'autorité anglaise, avec surtout la stratégie impériale de provoquer pour réprimer. »

Le problème de l'irrésolution des Patriotes, qui se rejoue sans cesse depuis, est celui de se donner « les moyens de sa politique, de son projet d'émancipation ». Cela s'appelle voir la réalité politique pour ce qu'elle est : le Canada (et la Grande-Bretagne auparavant) nous domine. La seule raison de faire l'indépendance est là, toute là : chercher la liberté par tous les moyens.

REMETTRE LIONEL GROULX À SA PLACE

Tout le reste est accessoire. Toutes les luttes pour la préservation culturelle et religieuse sont, à long terme, inutiles. Contre les sirènes de l'autonomisme actuel, l'histoire écrite par Lamonde s'avère être un antidote puissant à tout cela.

Dans un texte particulièrement éclairant de ce recueil, l'historien explique que Lionel Groulx – qu'il a abondamment étudié – n'était pas un indépendantiste, contrairement à ce que veulent aujourd'hui nous faire croire les néoconservateurs. « L'État français » pour lequel il a lutté n'avait rien à voir avec l'indépendance nationale. Groulx lui-même rappelait qu'il n'y avait « nul besoin, pour créer cet État, de changer un iota aux constitutions qui nous régissent ».

Au fond, le chanoine cherchait à modifier de l'intérieur le Canada à la façon des néoconservateurs qui tournent autour de la CAQ et d'une partie des membres du PQ. Son plus brillant élève, Maurice Séguin, voyait l'impossibilité d'une telle politique autonomiste puisque la Confédération était – et est toujours – viciée. Il restait à démonter l'édifice de ce « système bipolaire ». Il restait le combat pour la liberté. Ce combat est encore le même aujourd'hui. Même si Lamonde n'a pas commenté, à ma connaissance, l'œuvre de Séguin, il est plus près de cette dernière que de celle de Groulx.

L'historien clôt d'ailleurs un des textes au ton grave portant sur la défaite patriote par cette question : « Qui est le résistant qui appelle défaite son combat? » Cette interrogation est encore la nôtre. Plutôt que de voir les défaites, il faut voir le combat comme fil conducteur. Pour créer les moyens d'y parvenir. Pour envisager la victoire. Telle est la ligne d'horizon de notre histoire. ◀

En marche vers la liberté

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY
DÉPUTÉ | SAINT-HYACINTHE—BAGOT
BLOC QUÉBÉCOIS
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca
450 771-0505 1 800 463-0505

Le troisième œil

Un film décervelé recommandable

Rumours, film officiel du G-7

Pierre Jasmin

Un film bicéphale germano-canadien, avec trois réalisateurs (le Canadien Guy Maddin et deux Américains, le scénariste Evan Johnson et son frère Galen), sept acteurs principaux que vous découvrirez à ma lecture et pas moins de quarante-neuf (!) coproducteurs exécutifs peut-il être recommandable? Eh bien oui, si votre estomac peut digérer un mélange de :

- Bourgeoisie en totale déliquescence, festin pour les contestataires bien informés;

- Scénario sombre et inquiétant de zombies dans la brume, sous les musiques de Sibelius et de *L'île des Morts* de Rachmaninov – à voir au cinéma, car à la télévision, un après-midi, ces scènes resteront à peu près invisibles, avec les reflets du jour;

- Passages croustillants (le titre en anglais n'est pas « rumeurs », mais « rumours ») où vous verrez les fesses musclées de Roy Dupuis au sortir d'une baise avec l'éternelle éminemment séduisante Cate Blanchett, la moins caricaturale de tous ces comédiens, puisqu'elle est l'hôtesse à Dankerode en

Saxe en évoquant l'équilibrée Angela Merkel;

- Satire politique impitoyable à la cible parfaite, que les réalisateurs remercient au début du film pour son inépuisable provision de déclarations creuses, c'est-à-dire le G7 dont les spectateurs plus politisés savent qu'il n'a été créé, tel le sommet de Davos, que pour court-circuiter l'ONU avec ses exigences inacceptables par nos gouvernants, en regroupant arbitrairement les sept plus riches « soi-disant démocraties » du globe en des sommets miroirs du « gros bon sens » à la Poilievre, notre leader conservateur, de plus en plus déconnectés du monde ordinaire et insensibles aux crises humanitaires génocidaires.

UN SCÉNARIO POLITIQUE FERTILE

Les sept ineptes marionnettes du pouvoir mondial s'attellent à la recherche de l'usuel « texte provisoire marquant », voulant brillamment verbaliser (mais surtout ne pas régler!) la crise mondiale, les futures pandémies, les guerres et le dérèglement climatique dont « ils sont responsables » (à la presse internationale réunie au Festival de Cannes, qui ne voulut pas la croire, l'artiste Cate Blanchett l'affirma haut et fort, en incitant le monde et les femmes, surtout, à voter,



comme c'est obligatoire dans son pays, l'Australie).

En fait, les pays impérialistes (cela inclut la Russie) ne veulent-ils pas préserver leur autorité raciste occidentale blanche, dont le Japon est complice depuis sa triple alliance criminelle nazie lors de la Seconde Guerre mondiale? Sans compter l'Angleterre colonialiste, représentée dans le film par Nikki Amuka-Bird, une traîtresse des Blacks Blocs (je ne parle pas des respectables Black Lives Matter!), rien n'étant plus proche du pouvoir d'extrême droite que l'extrême gauche violente...

UNE SATIRE AUX NOMBREUSES CIBLES

Pour aimer le film et en rire, soyez constamment à l'affût des nombreuses allusions qui dévoilent ça et là des vérités nationales, telles :

- La sympathique couardise italienne dont l'insignifiant représentant d'extrême-droite (Rolando Ravello, suave) déclare ne savoir nager qu'à reculons et tente continuellement, avec le représentant japonais (Takehiro Hira), de flatter le vieux président américain (Charles Dance, illustre pour avoir joué trois rôles de Dracula) qui s'endort épisodiquement (les auteurs du scénario comptaient sur la survie présidentielle de Biden) en déclarant, complètement désabusé : « Nothing seems to matter anymore »;

- L'amour de la chère et du bon vin chez le Français (Denis Ménochet – excellent aussi dans le film *Chien blanc*, d'Anaïs Barbeau-Lavalette – qui, à la conférence de Cannes, a dit s'être inspiré pour son rôle de François Hollande). Le président français semble en outre allumé par une petite fille vulnérable isolée dans le château, que l'intelligence artificielle antipédophile fait miroiter.

Est-ce lui, détenteur de bombes nucléaires, qui déclare cyniquement qu'« il vaut mieux brûler promptement que mourir à petit feu » ou qui prononce, nostalgique du premier G-6 (sans le Canada) de Rambouillet en 1975 : « J'ai tendance à m'enfermer dans ma rhétorique »? À moins que ce soit Célestine (Alicia Vikander), à la tête de l'Union européenne, qui ne peut plus parler que suédois à la suite d'un choc avec « l'immense cerveau grand comme une voiture » dont son ancien amant canadien l'a rescapée au péril de leurs vies (intellectuelles?) à voir, dans le film pour comprendre;

- Enfin, *the last but not the least*, le Canadien Maxime, dont on vient de parler, joué par Roy Dupuis à contre-emploi, qui tente (quoiqu'il s'en est défendu en entrevue) de mimer la vacuité intellectuelle de Justin Trudeau ou plutôt celle de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, nommé par Harper à ce poste, que son patron méprisait secrètement, faute de pouvoir y exercer un pouvoir illusoire pour son petit Canada.

Chargé d'incarner aussi le mythe de la brute canadienne sans peur et sans reproche, prétendu « féministe amoureux de femmes fortes », Maxime se montre vulnérable comme son extraordinaire personnage d'*À cœur battant* (Fabienne Larouche), ici en ne faisant que s'enivrer et s'excuser à tout vent, en particulier du génocide envers les Premières Nations.

Le réalisateur Guy Maddin a laissé entendre en conférence de presse qu'une fois qu'on s'est excusé, on tourne le dos à leurs problèmes de réserves manquant d'eau potable, encore de nos jours, et de cimetières pour enterrer leurs morts, victimes des pensionnats MacDonald.

En conclusion, perdu dans un monde dont les repères civilisationnels lui échappent comme le simple Sylvain gagnant d'un César accordé à Monia Chokri, le personnage de Roy s'applique, à la fin du film, à coller des bribes de discours antérieurs du G7 et de les prononcer avec une émotion qu'une jeune journaliste canadienne-anglaise, admirative du discours « formidable », a crue sincère, alors que cette tirade d'anthologie, accumulant les poncifs-banalités, est accueillie, comme il se doit, par un zombie-miroir qui se masturbe frénétiquement. ◀

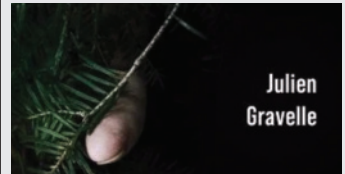
L'auteur est artiste pour la paix

Le fugitif

Une des tâches les plus urgentes est de constituer une réserve de bois suffisante pour passer l'hiver. Il a commencé à récolter du bois mort aux alentours. Il n'aime pas s'éloigner, cependant. Loin du lac, Siméon le sait, point de salut [...]

Sous les frondaisons, les bois sont sombres, pleins de sapins branchus et d'aulnes. Siméon sait que s'il quitte le périmètre du lac, personne ne viendra le chercher. Et puis il a en mémoire les prêches du curé qui dénoncent ceux qui préfèrent les profonds boisés aux vertes prairies fraîchement fauchées.

« La vocation de l'homme, disait celui-ci, est d'ordonner et de faire croître, pas de se perdre dans la récolte de bêtes puantes au sang noir qui attachent au cœur de l'homme la sauvagerie de ces contrées soustraites au regard de Dieu. » La phrase était un peu longue et compliquée, mais il s'en souvient bien et se la répète souvent.



Julien Gravelle

À d'autres moments, le curé la résumait ainsi : « Le pays des loups nous éloigne du troupeau de Dieu. C'est notre guerre sainte, disait-il, que de repousser l'ivraie et l'herbe folle. Nous avons besoin de bras, nous avons besoin de cœur et nous avons besoin de ventres pour enfanter. Voilà notre destinée! »

Une sciote à la main, la tuque couverte de brindilles et de lichen, Siméon ne se sent plus protégé par le regard de son Créateur, mais au moins agit-il selon Son souhait. Peut-être cela lui apportera-t-il un peu de Sa bienveillance parce que pour l'heure, Siméon se sent démuni et seul à l'idée que des spotters puissent être à ses trousses. Comme Caïn, il est errant et vagabond sur la terre de Nemrod. Et il n'est même pas sûr qu'il sera vengé sept fois si un ours ou l'un deux lui fait la peau.

Souvent, quand il scie ou bûche, il entend des bruits derrière lui : le mouvement d'une bête quelconque ou le grincement d'un arbre bercé par le vent. Ça le fait sursauter. Siméon, en définitive, reste un tout jeune homme. Il porte encore du duvet sur le menton et ses épaules ne sont pas celles d'un laboureur. Au contraire des frères Lamothe qui, dit-on, hantent ces bois. Tout à fait le genre à dénoncer un jeune homme fuyant la conscription! ◀

If
Julien Gravelle
Leméac, 2024

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

BLOC
Québécois

« Fier de soutenir
L'aut'journal! »

Bonne lecture !

Mario SIMARD
DÉPUTÉ DE JONQUIÈRE

QUÉBÉCOIS EN BLOC

(418) 695-4477 / mario.simard@parl.gc.ca

BLOC
Québécois

Louise Chabot
Députée de Thérèse-De Blainville

450-965-1188
louise.chabot@parl.gc.ca
8, rue Saint-Charles
Sainte-Thérèse QC J7E 3J9

Une voix forte à Ottawa pour les gens d'ici !

TOUJOURS LÀ POUR VOUS



DÉCOUVREZ-NOUS



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada



Le syndicat des technologues
d'Hydro-Québec
et
Le syndicat des employé-e-s
de métiers d'Hydro-Québec

Fiers
d'appuyer
L'AUT' JOURNAL,
un média
indépendant de
qualité!



L'APARTÉ AVEC ÉLORA

SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE

